

Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Révision de la Charte



Note d'enjeux pour la révision de la Charte

Périmètre d'étude

Modalités d'association des collectivités et partenaires

Convention de partenariat avec la Région Occitanie

Avril 2023

Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Note d'enjeux pour la révision de la Charte

Périmètre d'étude

Modalités d'association des collectivités et partenaires

Convention de partenariat avec la Région Occitanie

Sommaire

Présentation générale du territoire	3
Qualité et identité paysagère du territoire	3
Patrimoine naturel	8
Patrimoine culturel.....	11
1973-2023, retour sur 50 ans de classement.....	13
Le bilan de la mise en œuvre de la précédente Charte (période 2012-2019).....	15
Périmètre d'étude pour 2027.....	27
Enjeux pré-identifiés	38
Modalités d'association des collectivités territoriales, des EPCI à fiscalité propre et concertation des partenaires, socioprofessionnels et habitants	40
La convention de partenariat et de délégation pour la mise en œuvre pour la procédure de révision de la charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.....	43

Présentation générale du territoire

Créé en 1973, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc fait partie des plus anciens PNR de France. Son label « Parc naturel régional » a été renouvelé pour la dernière fois en décembre 2012, pour une durée de 15 ans.

Entre nature et culture

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc est un territoire rural de moyenne montagne (point culminant à 1267m d'altitude), couvert aux 2/3 par la forêt. L'eau y est aussi omniprésente. Du nord au sud, le Parc est traversé par une ligne de partage des eaux séparant le bassin versant de l'Atlantique et celui de la Méditerranée.

Au cœur de ce carrefour bioclimatique (climat océanique, montagnard et méditerranéen), il bénéficie d'une situation géographique qui lui offre une diversité paysagère et culturelle exceptionnelle, des contreforts du Massif Central à la garrigue de Minerve, ainsi qu'une grande richesse faunistique et floristique : 18 unités paysagères (plaines, plateaux, gorges, vallées, ...), 170 espèces animales remarquables, 2 500 espèces de fleurs, 1 184 km de cours d'eau classés réservoirs biologiques, plus de 4 200 ha de zones humides, 71 statues menhirs, 97 sites classés monuments historiques, la culture Occitane, ...

Un territoire vivant

Son périmètre actuel d'une superficie de 307 183 hectares couvre 118 communes : 64 communes héraultaises et 54 communes tarnaises. 91 933 personnes vivent sur ce territoire principalement tourné vers une économie présentielle (liée à l'attractivité résidentielle et touristique) autour de 5 pôles qui proposent 25 694 emplois.

Mobilisant l'ensemble des acteurs locaux (élus, associations, socioprofessionnels, habitants, ...) le Parc naturel régional du Haut-Languedoc est un espace de vie où le développement économique et social se conjugue avec la préservation de l'environnement.

Qualité et identité paysagère du territoire

La nature, les hommes et des paysages en mouvement

Aux fondements des paysages du Parc, il y a sa géologie, l'eau, la végétation, les climats et l'occupation humaine. Ils les façonnent, les font évoluer. On y perçoit les traces du passé, on y lit nos pratiques, les modèles économiques, on y entrevoit les enjeux d'avenir.

Fortement contrastés à l'échelle du Parc, les paysages constituent le socle identitaire du territoire et un des éléments déterminants de son classement. Leur variété et leur qualité sont à préserver.

Le patrimoine paysager et architectural est considéré comme un des atouts majeurs du Haut-Languedoc. C'est un facteur de développement et d'attractivité à la fois touristique et résidentiel.

Des paysages structurés par le relief, l'eau et le climat

Le Haut-Languedoc constitue le prolongement sud-ouest du Massif Central et fait la transition avec les plaines languedociennes et castraises. C'est à cette échelle géographique que se lit sa cohérence. Il reçoit une triple influence climatique : méditerranéenne au sud et à l'est, atlantique à l'ouest et montagnarde au nord. Il est également traversé du nord au sud par la ligne de partage des eaux entre les versants méditerranéens et atlantiques. Les cours d'eau façonnent les paysages : les grandes rivières structurant les vallées (Thoré, Orb, Jaur, Agout, Gijou, Mare, Cesse...), les gorges entaillées (Héric, Arn...), les chaos, torrents et lacs de barrages

Avec des altitudes fréquemment supérieures à 1 000 m, le Haut-Languedoc est une terre de moyenne montagne, entourée de zones de plaines. L'organisation générale du relief, dont le rôle est prépondérant dans la distribution des paysages, est assez simple. Elle se fait autour d'un ample sillon médian est-ouest, guidé par une longue ligne de faille.

Des paysages couverts au 2/3 par une forêt multiple

Le manteau forestier du Parc recouvre les 2/3 du territoire, devenant un élément dominant dans le paysage. Même si les feuillus constituent les essences forestières majoritaires, le Haut-Languedoc a fait l'objet de reboisements résineux intenses, initiés dans les années 1950, qui arrivent aujourd'hui à maturité. L'imbrication de ces différents couverts végétaux et leurs dynamiques d'évolution, qui posent notamment la question du renouvellement des essences, font du Haut-Languedoc une mosaïque d'espaces ouverts et fermés, à l'équilibre fragile.

Des paysages habités très différemment

Le territoire est, dans son ensemble, un espace très rural, avec une densité moyenne de 31 habitants/km². L'essentiel de la population et des services est regroupé dans le sillon médian couramment nommé «est-ouest» dont les deux agglomérations principales concentrent presque 1/3 de la population du Parc (32 000 habitants sur 100 000).

Le reste du territoire (plateaux et zones de montagne) est jalonné de bourgs, de nombreux hameaux ou petits villages qui présentent un important patrimoine bâti.

Ce sont des éléments structurants de l'identité du Haut-Languedoc et de ses paysages.

L'urbanisation nouvelle, principalement sous forme pavillonnaire et de zones spécialisées (d'activités, commerciales...) s'y inscrit difficilement.

Des paysages transformés par l'exploitation des ressources

La diversité géologique, le climat et la présence d'un réseau hydraulique dense font du Parc une véritable réserve de ressources naturelles. Très tôt, les aménagements et les infrastructures sont venus en tirer parti, exploiter ces ressources et transformer les paysages, donnant lieu à des espaces particuliers tels que les grands lacs de barrage, les carrières et les mines (aujourd'hui fermées) et l'implantation d'importantes usines devenues des héritages plus ou moins valorisés.

Aujourd'hui, ce sont les éoliennes et le solaire qui se développent sur le Parc ; la maîtrise de leur implantation devenant un enjeu majeur pour les paysages en transition.

Les paysages ne sont pas figés. Ils sont en perpétuel mouvement notamment du fait de l'évolution de l'une ou l'autre de leurs composantes, en lien avec l'évolution des modes de vie et des pratiques humaines, de l'économie locale ou mondiale, des différentes politiques publiques, depuis l'Europe jusqu'au territoire communal... la liste pourrait être longue.

Dans un paysage peuvent s'observer les évolutions passées, récentes et en cours. Plusieurs temporalités se superposent. La dimension dynamique des paysages est incontournable pour appréhender un projet paysager.

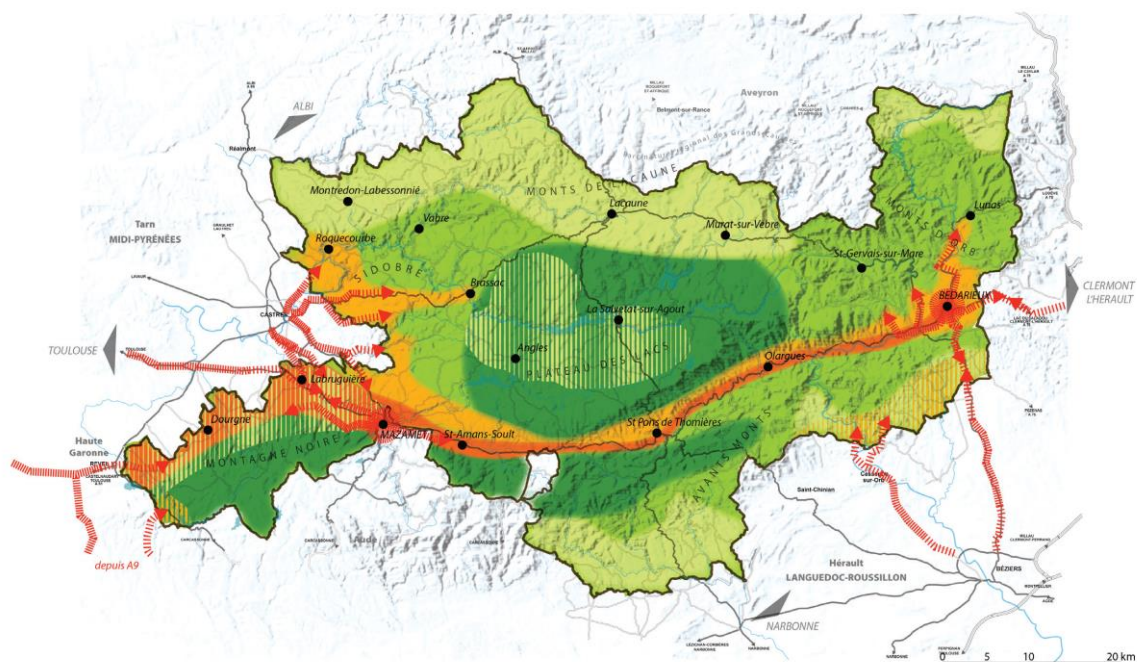
Afin de pouvoir définir les défis prioritaires pour le Parc et les spatialiser, il est donc nécessaire d'analyser les dynamiques en cours sur le territoire.

A l'échelle du Parc, 3 sujets connaissent les plus grandes mutations :

- l'urbanisation,
- l'agriculture,
- le couvert forestier.

Elles s'accompagnent bien souvent d'une transformation importante, plus ou moins rapide, des paysages.

Carte des dynamiques croisées : urbaines / agricoles / forestières (doc de réf paysage)



rayonnement de l'attractivité des agglomérations environnantes et des villes du territoire générant de la pression urbaine le long des axes routiers

urbaine : développement fort / agricole : activité très fragilisée / forestière : développement faible
 urbaine : développement important / agricole : activité fragilisée / forestière : développement faible
 urbaine : développement faible / agricole : activité fragilisée / forestière : développement croissant
 urbaine : développement faible / agricole : activité dynamique / forestière : développement croissant
 urbaine : développement faible / agricole : activité fragilisée / forestière : développement croissant et géré

urbaine : développement fort / agricole : activité dynamique / forestière : développement faible
 urbaine : développement important / agricole : activité dynamique / forestière : développement croissant
 urbaine : développement important / agricole : activité fragilisée / forestière : développement croissant
 urbaine : développement important / agricole : activité fragilisée / forestière : développement croissant et géré
 urbaine : développement faible / agricole : activité dynamique / forestière : développement croissant et géré

Des enjeux

Paysage, urbanisation et bâti

Dans un territoire composé de paysages remarquables et dans un contexte de consommation de l'espace agricole, de dévitalisation des centres-bourgs, de pression foncière, touristique ou financière, l'urbanisme peut constituer un levier pour :

- un développement urbain s'appuyant sur les potentialités des bourgs (limiter les extensions, réinvestir les bâtiments anciens, préserver des espaces typiques comme les jardins, améliorer les espaces publics)
- trouver l'équilibre entre des paysages habités et préservés,
- penser le patrimoine en termes de préservation mais aussi d'adaptation contemporaine.

Un enjeu est donc de doter les territoires d'outils de gestion à la fois simples, adaptés, souples et structurants.

Paysage, infrastructures et équipements :

Le territoire du Parc est riche en ressources naturelles : roches, eau, vent, soleil, bois. Si celles-ci sont depuis longtemps exploitées, il s'agit aujourd'hui, à l'heure où la gestion des impacts environnementaux et paysagers est de plus en plus encadrée par les règlements et correspond à une demande sociale, de prendre en compte l'intégration de l'activité (aménagements, bâtiments, accès) avant, pendant et après l'exploitation (réversibilité, mutation...).

Cet enjeu d'intégration des nouveaux aménagements vaut aussi pour les équipements, les espaces publics et les lieux touristiques. En effet, ces aménagements créent de nouveaux paysages et doivent être pensés en lien étroit avec les valeurs et l'avenir du territoire.

Paysage, forêts et biodiversité :

Par sa présence dans le paysage, la forêt est un sujet majeur et les enjeux relèvent :

- des représentations de la forêt : elles sont nombreuses entre la forêt «sauvage» et la forêt exploitée... et de nombreuses incompréhensions en résultent.
- de la gestion de la forêt : quel équilibre entre productivité et objectifs écologiques en lien avec la trame verte et bleue ? Et cela dans un territoire habité et visité (diversité des essences, gestion des coupes...) ?
- de la cohabitation des usages de la forêt : c'est à la fois un lieu à vocation économique (sylviculture, agro-sylvo-pastoralisme), accueillant des loisirs multiples (balades, cueillette, chasse...) et un milieu de vie pour de nombreuses espèces...

Face à ces usages souvent bénéfiques mais dont certains sont ou semblent conflictuels, un enjeu est également la pédagogie et le dialogue.

Paysage, infrastructures et perceptions :

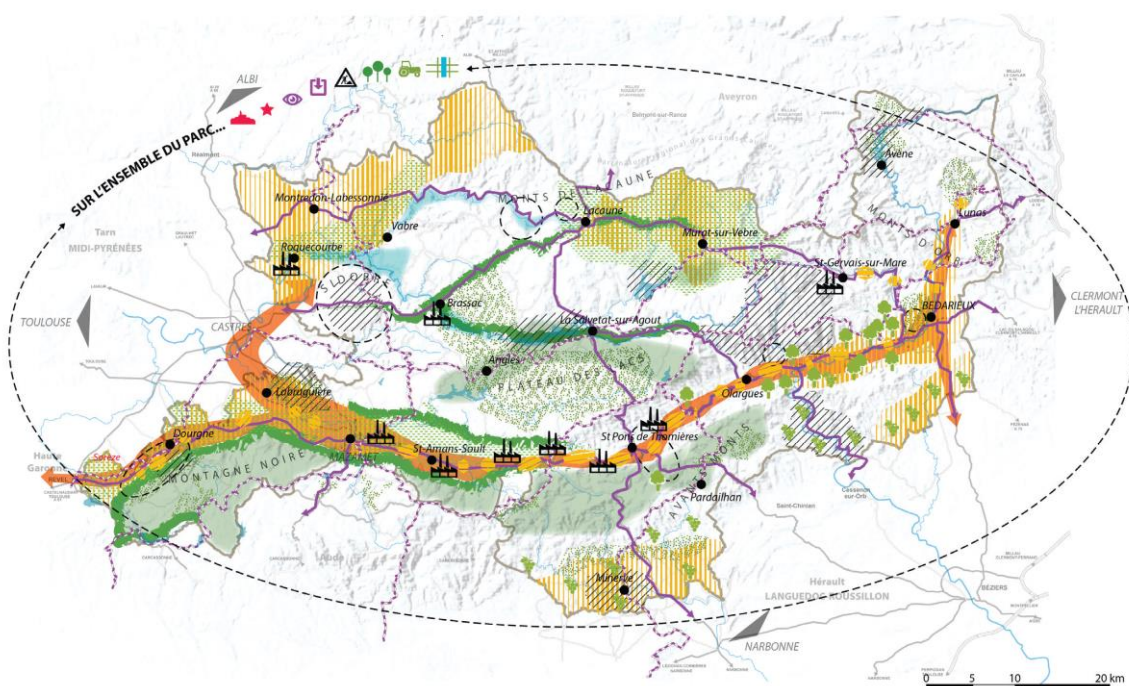
Le paysage étant étroitement lié à la perception, la découverte des paysages depuis les voies de circulations (à pied, à vélo, en voiture, en train ou bus) et l'accès à des sites particuliers sont des enjeux qui se déclinent :

- au niveau de la gestion des paysages en co-visibilité des lieux de passage utilisés par les habitants comme les visiteurs
- en termes de réseaux de chemins ou de voies qui permettent de parcourir la diversité des paysages tout en sortant des sentiers battus et des sites «fléchés» pour découvrir des lieux insolites.

Paysage, agriculture, biodiversité et trame verte et bleue :

Les enjeux de la trame verte et bleue, à l'échelle du Pnr du Haut Languedoc sont de maintenir et reconstituer :




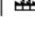
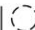
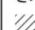








- un équilibre entre la trame des «milieux ouverts» (zones humides, causses...) et celle des «milieux fermés» (forêts, garrigues),
- la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques, notamment dans les vallées,
- un réseau d'échanges afin que les espèces animales et végétales puissent, comme l'Homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... A ce titre les haies bocagères, notamment dans les secteurs très cultivés sont un élément -clé, tout comme les vergers, les jardins potagers ou d'agrément dans les secteurs urbanisés



SUR L'ENSEMBLE DU PARC...

-  **la cohérence urbaine et architecturale des espaces bâtis : des bourgs, des villages et des fermes**
-  **l'évolution du patrimoine bâti : coeurs de village anciens, remparts et châteaux, capitelles, murs et murets...**
-  **la perception des entrées du Parc** : changement de relief / de végétation..., signalétique, traitement des aménagements
-  **l'accès au paysage** : maintien des chemins ruraux, perception de la diversité paysagère depuis des points de vue ou des «traversées»
-  **la gestion des infrastructures (éoliennes, routes et réseaux, espaces et bâtiments industriels, ...) en lien avec leur impact paysager**
-  **la conciliation de la gestion forestière et des autres usages de la forêt**
-  **le devenir des espaces et des pratiques agricoles**
-  **la prise en compte de la trame verte et bleue dans le développement du territoire**

ET PLUS PARTICULIÈREMENT LOCALISÉS :

- paysage, urbanisation et bâtis :	<ul style="list-style-type: none"> le développement urbain et paysager du sillon médian Est / Ouest les alternances en termes d'occupation, de perceptions et de vues, d'espaces bâtis / non bâtis la cohérence urbaine et architecturale en particulier dans des paysages ouverts sensibles à la covisibilité le devenir du patrimoine industriel et minier : mines, zones de dépôts, usines, maisons et jardins ouvriers
- paysage, infrastructures et équipements :	<ul style="list-style-type: none"> l'intégration des carrières dans les paysages : pendant / après l'activité ; les bâtiments et les aménagements liés la gestion des lieux fréquentés et remarquables : qualité des aménagements et complémentarité des sites
- paysage, agriculture, biodiversité et trame verte et bleue :	<ul style="list-style-type: none"> l'évolution de la trame bocagère en lien avec les activités agricoles et la biodiversité la gestion des paysages ouverts remarquables : zones humides et causses la gestion des vallées remarquables le devenir des motifs et des trames agricoles garants du caractère des paysages : vignes, fruitiers, châtaigneraies et jardins des maisons ouvrières
- paysage, forêts et biodiversité :	<ul style="list-style-type: none"> la visibilité importante de versants sujets à des coupes rases : risques et opportunités la diversité forestière en lien avec les activités agricoles et la biodiversité
- paysage, infrastructures et perceptions :	<ul style="list-style-type: none"> le visible depuis les principaux axes routiers du Parc le visible depuis les chemins de grande et petite randonnée (GR et PR) et autres chemins, depuis les voies vertes

Patrimoine naturel

Contexte territorial

On connaît actuellement dans le Parc plus de 2300 plantes (soit plus du tiers des espèces métropolitaines) ainsi que plus d'une centaine de lichens et près de 300 champignons. Les espèces animales sont bien présentes également avec plus de 2700 espèces dont une grande majorité d'invertébrés. On retrouve dans le Parc 2/3 des espèces de rapaces nicheurs, les 3/4 des espèces de chauves-souris ainsi que la moitié des espèces de papillons et de libellules présentes en France métropolitaine.

Cette biodiversité remarquable est reconnue par la présence de nombreux zonages environnementaux : 30 sites naturels classés, plus de 40 sites inscrits, 15 ZNIEFF de type 1, près de 120 ZNIEFF de type 1 et 16 sites Natura 2000 (soit 12,6% du territoire) : 14 sont dédiés aux milieux naturels et aux espèces animales et végétales à l'exception des oiseaux qui sont l'objet des deux sites restants.

Le Parc assure l'animation de 14 de ces sites (dont les 2 dédiés aux oiseaux). Ces sites présentent une grande variété d'enjeux naturels représentatifs de la diversité de notre territoire : la vallée de l'Arn abrite une population remarquable de mulette perlière qui se reproduit, les Sites du minervois abritent un des rares couples français d'Aigle de Bonelli, le site des Tourbières du Margnès comprend les tourbières les plus au sud du massif central, aux premières loges du changement climatique, Le Causse de Caucalières et Labruguière est une exception tarnaise avec ses pelouses et landes sèches calcaires uniques dans le département...

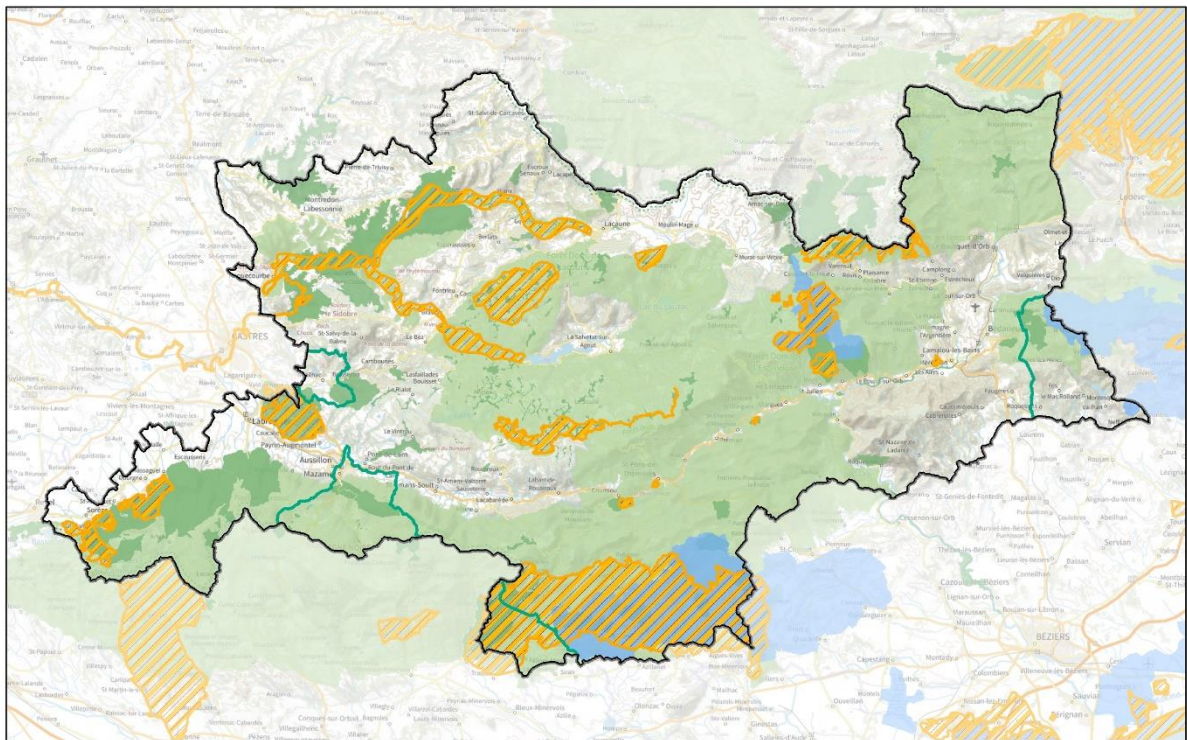
Mais ces sites partagent des enjeux communs, en particulier pour la préservation des chauves-souris avec des sites d'importance nationale voire internationale telle la grotte d'Aldène (Minerve) et la grotte de Julio (St-Vincent d'Olargues) pour ce qui est de l'Hérault ou la grotte du Castellans (Dourgne) pour le Tarn.

De nombreuses espèces ont fait l'objet de Plan National d'Action, figurent sur les listes rouges de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature nationales et/ou mondiales et sont prioritaires au titre de la stratégie de création des aires protégées de l'Etat.

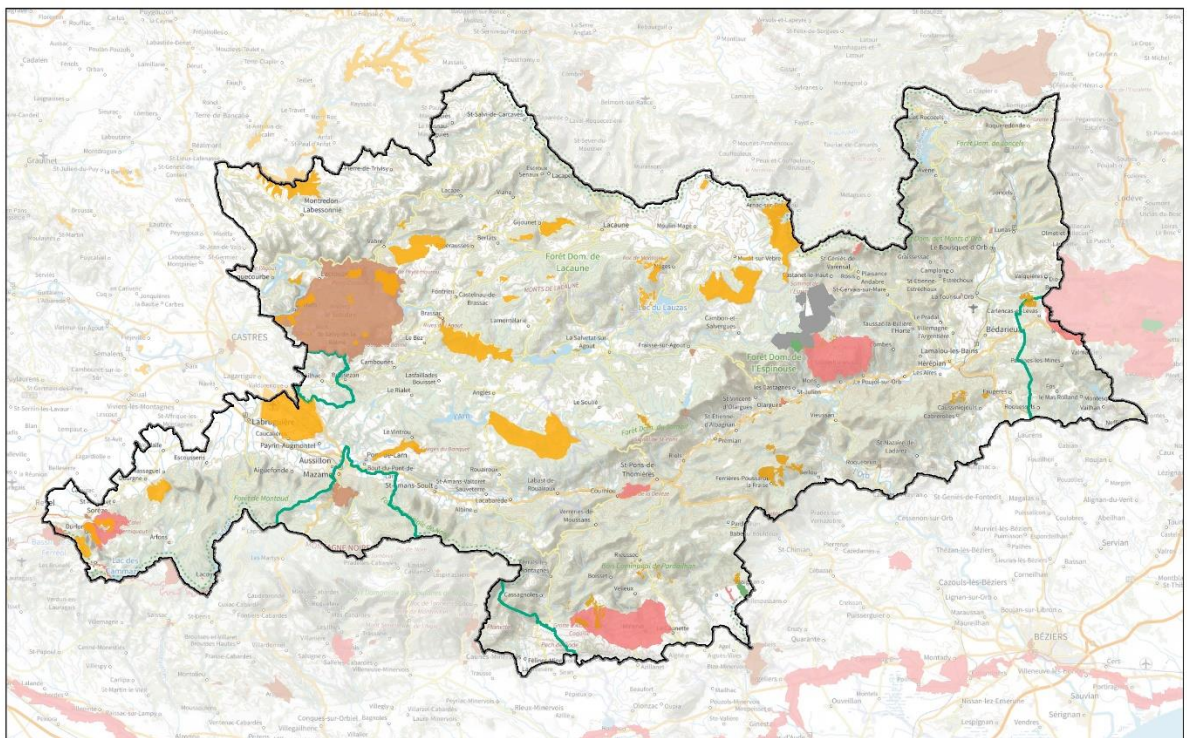
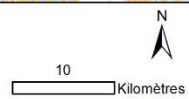
En fonction des milieux, les espèces ont des capacités de dispersion et de déplacements différentes. Chacune ayant un milieu de prédilection, nous avons associé chaque espèce à un grand type de milieux naturels. Huit milieux ont ainsi été définis sur le territoire du Parc. Ils correspondent aux composantes majeures des 18 unités paysagères représentatives du territoire :

- **Milieux rupestre** : aigle royal, aigle de Bonelli, hirondelle rousseline, grand duc, faucon pèlerin ;
- **Milieux forestiers** : aigle botté, pic noir, murin de Bechstein, osmoderma eremita ;
- **Milieux humides, ripisylves, cours d'eau** : loutre, campagnol amphibie, lézard vivipare, damier de la succise, odonates (macromia splendens, oxygastra curtisii, coenagrion mercuriale) ;
- **Milieux ouverts, bocage et lisières** : bruant ortolan, chevêche d'Athéna (vieux bâti), pie grièche écorcheur et méridionale, busard Saint-Martin, milan royal (vallées boisées en zones ouvertes pour la nidification), oedicnème criard, rollier d'Europe, busard cendré, maculinea ;
- **Milieux semi ouverts landes et forêts claires** : busard cendré et busard Saint-Martin, grand et petit rhinolophe ;
- **Milieux ouverts agricoles** : cortège petite avifaune nicheuse (Suivi Temporel des Oiseaux Communs);
- Atlantique : pie grièche écorcheur, linotte mélodieuse («vulnérable» liste rouge nationale), bruant jaune («quasi-menacé»), fauvette grisette («quasi-menacé»), alouette lulu et alouette des champs... (plus localement - zones humides - tarier des prés et pipit farlouse ; tous deux en catégorie «vulnérable»);
- Méditerranéen : pie grièche méridionale, pie grièche à tête rousse, pipit rousseline, alouette lulu, bruant ortolan, fauvette pitchou... ;

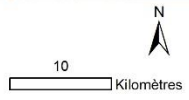
- Milieux souterrains : minioptère de Schreiber, rhinolophe euryale, murin de Capaccini,
- Cours d'eau : moule perlière (Arn), écrevisse à pattes blanches, lamproie de Planer, brochet, anguille, truite fario.



Source : IGN 2020, DREAL Occ. Réalisation P.N.R. Haut-Languedoc, DA décembre 2022

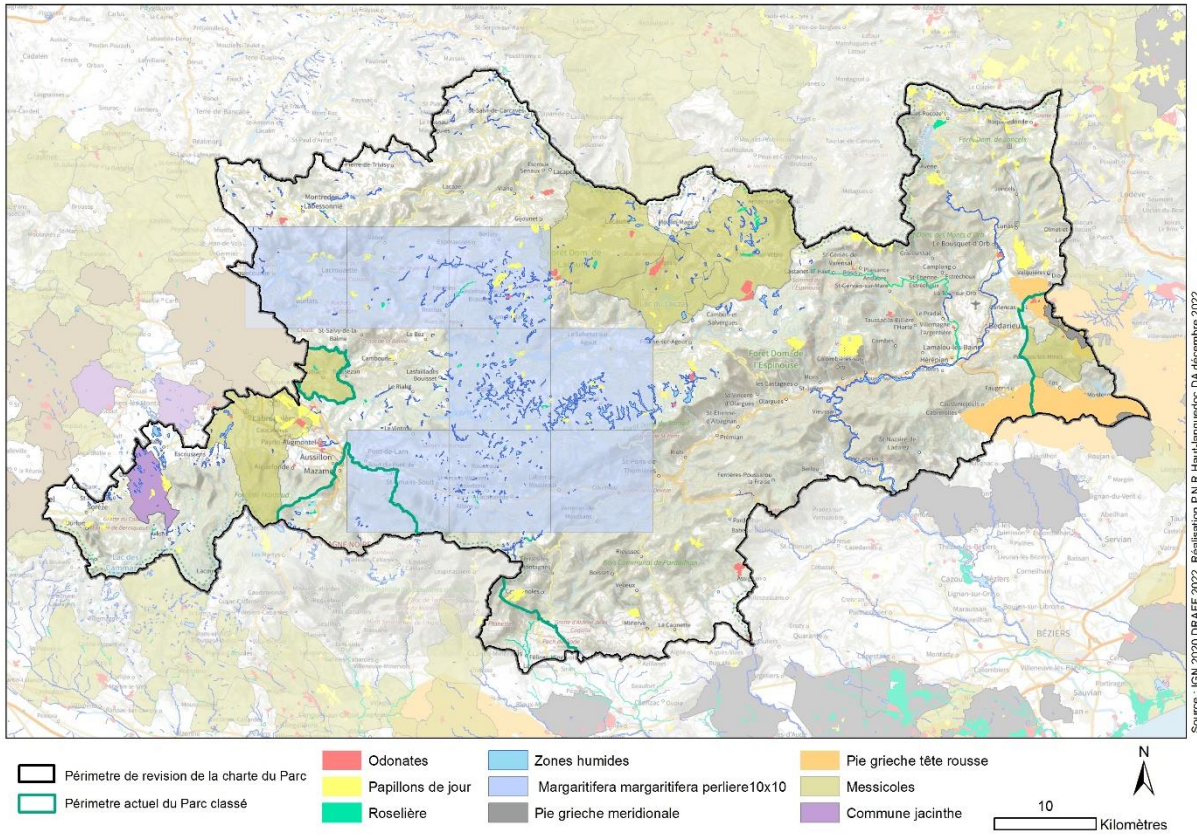


Source : IGN 2020, DREAL Occ. CD81 et CD34, Réalisation P.N.R. Haut-Languedoc, DA décembre 2022



RNCFS : Réserve Naturelle de Chasse et de Faune Sauvage
 APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
 ENS : Espace Naturel Sensible (des Départements)

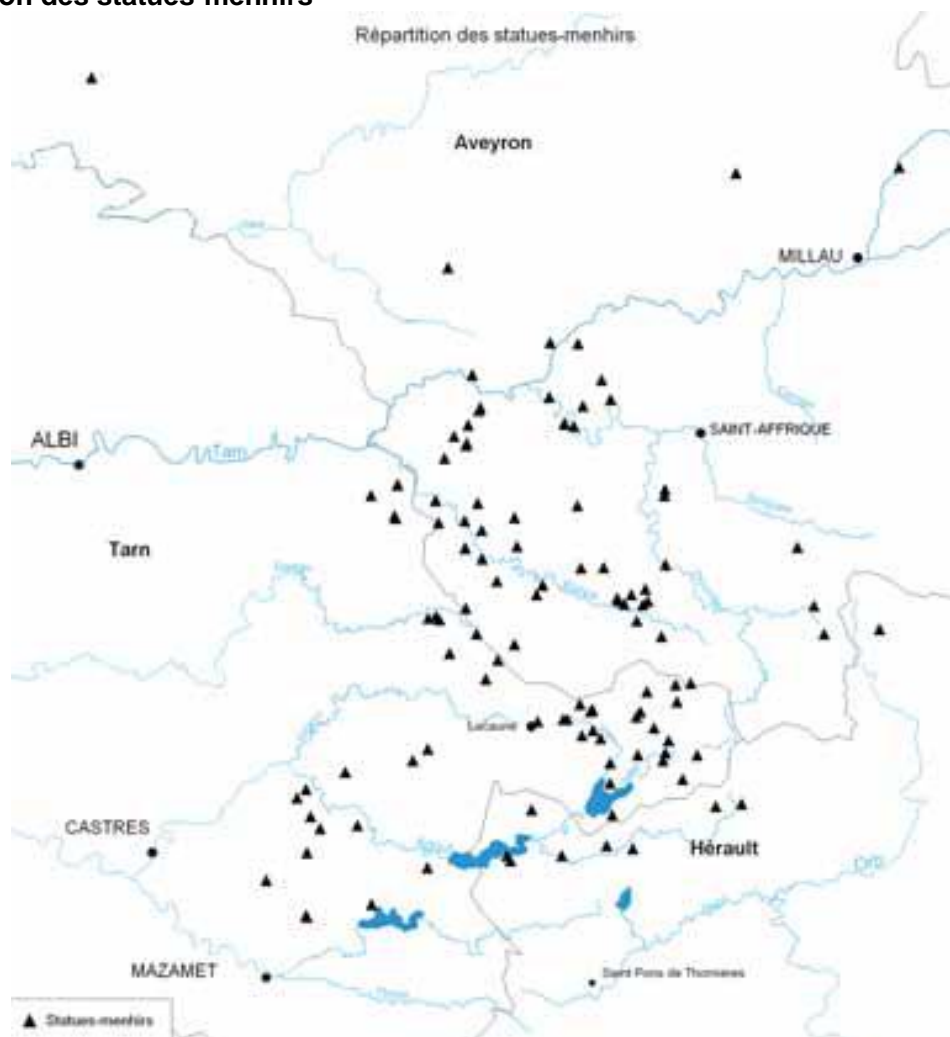
Plans nationaux d'Action



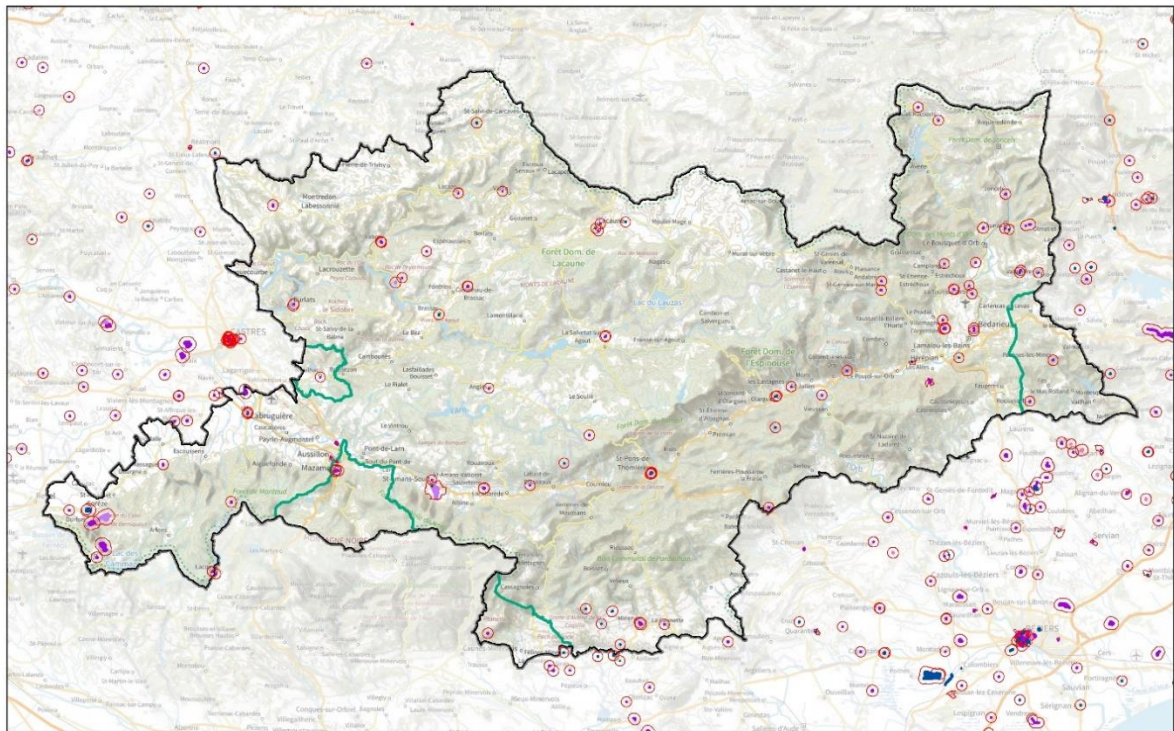
Patrimoine culturel

Le territoire du Parc est attractif depuis le paléolithique : patrimoines naturels remarquables, ressources naturelles et espaces qui permettent l'activité économique. Cette présence ancienne a créé une identité culturelle forte et toujours vivace, appuyée sur une histoire particulièrement riche : la langue occitane, des traditions folkloriques (musiques, chants, danses), des savoirs-faire, un patrimoine historique (catharisme), et archéologique (sites d'occupations préhistoriques, statues menhirs, ateliers verriers), une typicité de la vie en moyenne montagne, et la culture viticole.

Répartition des statues-menhirs



Cartes des Monuments Historiques inscrits et classés



Source : IGN 2020, atlas patrimoines.culture, Réalisation P.N.R. Haut-Languedoc DA décembre 2022

▭ Périmètre de révision de la charte du Parc
▭ Périmètre actuel du Parc classé

Monument historique:
● Classé
● Inscrit

N
10
Kilomètres

1973-2023, retour sur 50 ans de classement

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a été créé par décret du 22 octobre 1973.

Charte 1973

« Article 1^{er} : Montagne Noire, Sidobre, Somail, Espinouse, Caroux, Vallées de l'Arn, de l'Agout, de l'Orb et du Jaur, dans leur diversité trouvent aujourd'hui la même vocation.

Paysages forgés par des siècles de travail, peu à peu délaissés, ces pays du « Haut-Languedoc » vont d'un commun accord, tout en développant leurs activités artisanales, agricoles et forestières, permettre la détente des habitants des métropoles languedociennes et des visiteurs du littoral Languedoc-Roussillon, pour un loisir paisible, un contact bienfaisant avec la nature, un enrichissement de l'esprit, et constituer ainsi un élément actif de l'aménagement des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

En créant le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, avec des établissements publics qui lui donnent leur adhésion, les collectivités héritières de son territoire veulent l'organiser pour le bien-être de tous, habitants ou visiteurs, en réalisant tout à la fois :

- *La mise en valeur d'un patrimoine naturel et historique, qu'elles s'engagent à protéger,*
- *La rénovation de l'économie traditionnelle et le développement des activités artisanales et des activités d'accueil qui permettront le maintien d'une vie utile. »*

Une association des amis et usagers du Parc a été créée.

Le Parc compte alors 70 communes et 145 000ha.

Sont déjà présents dans cette première Charte : la concertation, l'accompagnement du Parc pour les documents d'urbanisme et la qualité architecturale, la conservation des territoires agricoles, la question de la publicité, les inventaires des richesses biologiques et géologiques pour créer des réserves, la mise en valeur des patrimoines, notamment en développant le tourisme pour les habitants des métropoles proches.

Des communes sont classées partiellement (les fonds de vallées industriels ne sont pas classés notamment, ainsi que les marges) et le périmètre d'intervention est supérieur (219 000ha)

La Charte de 1999 concerne cette fois 93 communes pour 260 000ha.

*« **Quatre évolutions caractéristiques** doivent être soulignées quant à la situation environnementale du Parc :*

- ***la déprise agricole et ses conséquences**, qui se traduisent par l'abandon de l'entretien d'espaces de bonne qualité environnementale : prairies naturelles, de fauche, ou humides, par exemple (régression des pratiques extensives) ;*
- ***l'extension importante de la forêt** conduisant à la fermeture de certains ensembles naturels et paysagers, et à une perte de diversité de l'ensemble des milieux naturels ;*
- ***la modification des pratiques culturelles** entraînant la disparition de très nombreuses zones humides, de landes, et plus localement, l'apparition de phénomènes d'eutrophisation (intensification, aménagements) ;*
- ***le maintien localisé d'un fort niveau de pollution de certaines rivières**, qui constitue le facteur déterminant de la dégradation de la vie piscicole et plus globalement de la baisse de la qualité de la ressource en eau, en aval des bassins versants. »*

Elle identifie « 3 enjeux majeurs qui rassemblent les acteurs :

- préserver et enrichir la **diversité naturelle et paysagère**, gérer les **ressources en eau**,
- intégrer la **gestion de la nature et de l'espace au coeur des activités humaines et de production**, pour un véritable projet économique de développement durable pour le Haut-Languedoc,
- **mobiliser les ressources humaines**, dans une démarche s'appuyant sur **les responsabilités individuelles et collectives**, pour l'affirmation d'une communauté et d'une citoyenneté territoriale. »

Des actions sont proposées notamment en ce qui concerne l'équilibre forêt-agriculture, la gestion durable des forêts, l'agriculture extensive et la reconquête des terres, l'eau, les paysages, le développement économique. Un accent mis sur la promotion de la marque Parc, la culture et l'éducation à l'environnement.

Des services sont créés qui donneront plus tard les CPIE du Tarn et du Haut-Languedoc ainsi que le centre Cebenna.

Charte 2012

Le périmètre d'étude compte 121 communes, et le périmètre classé sera finalement, après 2 décrets complémentaires en 2017 et 2018 de 118 communes (non adhésion d'une commune du périmètre d'étude (Mazamet) et fusion de 3 communes en 1 commune nouvelle).

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc est actuellement classé jusqu'au 12 décembre 2027.

Enjeux majeurs :

- Un territoire entre 2 métropoles
- Un espaces agricole et forestier en pleine mutation
- Un patrimoine et des ressources naturelles qui restent à protéger
- Un défi énergétique à relever

Les actions concernent la connaissance et la protection de la biodiversité et des paysages, des actions concernant la lutte contre la déprise agricole, une agriculture extensive, la gestion forestière durable, la valorisation des ressources locales en circuit de proximité préférentiellement (bois, pierre, alimentation, tourisme). La question de l'énergie est très présente : encadrement du développement des énergies renouvelables, économies d'énergie. L'éducation à l'environnement est toujours présente (voir bilan ci-dessous)

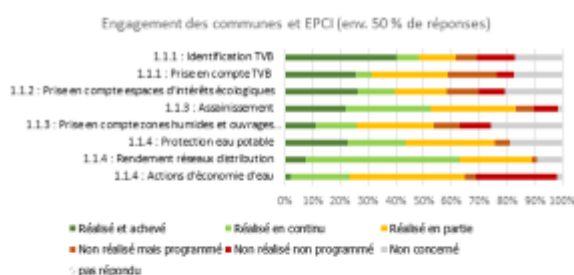
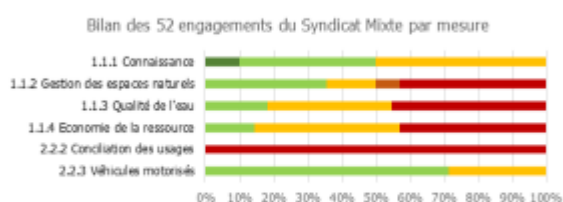
Au fil des 50 ans de classement, les problématiques ou les niveaux de priorité évoluent (développement du tourisme, énergies renouvelables), mais 2 questions persistent :

- la lutte contre la déprise agricole, qui est également une tendance nationale, avec un questionnement sur l'agriculture adaptée au Haut-Languedoc ;
- la gestion forestière durable, notamment pour les boisement résineux issus des reboisements du Fond Forestier National.

Le bilan de la mise en œuvre de la précédente Charte (période 2012-2019)

Le bilan à mi-parcours est globalement positif, avec certains sujets restant à traiter bien évidemment. Sur la base de ce bilan à mi-parcours, le bilan définitif est en cours de réalisation et montrera les nouvelles actions réalisées ou l'amélioration des taux de réalisation.

Milieux naturels et eau - Bilan des engagements



Engagements région et départements	Occitanie	Hérault	Tarn
1.1.1 Connaissances des milieux et ressources		ENS	ENS
1.1.1 Inventaires			
1.1.1 Trame Verte et Bleue			
1.1.1 Information, sensibilisation		Non concerné	Non concerné
1.1.1 Soutien aux programmes de R&D avec le Conseil Scientifique		Non concerné	Non concerné
1.1.2 Soutien aux Réserves Naturelles Régionales		Non concerné	Non concerné
1.1.2 Préservation des espaces et espèces remarquables		Non concerné	Non concerné
1.1.2 Soutien aux gestionnaires d'espaces naturels protégés		Non concerné	Non concerné
1.1.2 Soutien aux actions pilotes et projets exemplaires		Non concerné	Non concerné
1.1.2 Associer le Parc à la stratégie biodiversité régionale		Non concerné	Non concerné
1.1.2 Intégration des spécificités patrimoniales du Parc dans les actions départementales	Non concerné		
1.1.3 Gestion des cours d'eau			
1.1.3 Gestion des zones humides			
1.1.4 Economie de la ressource en eau			
1.1.4 Sensibilisation économie de la ressource en eau		Non concerné	Non concerné
2.2.2 Soutien à la gestion des conflits d'usage sur les sites sensibles (Commissions Permanentes de Conciliation)			
2.2.3 Plans Départementaux d'Itinéraires de Randonnées Motorisées	Non concerné		
2.2.3 Sensibiliser et maîtriser la circulation des véhicules à moteur	Non concerné		

- Projet de TVB bien avancé (identification terminée pour le Parc, traduction en cours par les communes et départements)
- Pour le Syndicat Mixte :
 - Réalisation en continu des inventaires (mais des thématiques nouvelles à approfondir)
 - Des actions de valorisation des sites non engagées et non programmées
 - Thématique de l'eau encore peu investie par le Parc
 - Projet de constitution de Commissions Permanentes de Conciliation repoussé

7

Milieux naturels et eau - Analyse des réalisations

Actions Réalisées	
Améliorer la connaissance des patrimoines naturels au service de l'action	
Trame verte et bleue du Pnr : 178287,9 ha de cœur de biodiversité identifiés	
Une dizaine d'inventaires/suivis naturalistes réalisés (hors N2000) – 2500 espèces floristiques – 170 espèces animales remarquables	
- 5 cavités souterraines étudiées	
Gérer les espaces naturels sensibles et les fonctionnalités écologiques	
- 12 sites N2000 animés (10 en 2012) :	
- Plus de 45 études/inventaires/suivis réalisés	
- Plus de 40 projets accompagnés	
- 18 animations scolaires organisées	
- 10 animations grand public proposées	
2697 ha concernés par une Mesure Agro- Environnementale et Climatique (272ha en 2012)	
3 obstacles à la continuité écologique de l'Arn restaurés	
Maîtriser la fréquentation des véhicules motorisés	
- 6 596 ha d'espaces sensibles expertisés en vue de leur préservation vis-à-vis des motorisés soit 43 communes accompagnées	
- 4 951 ha d'espaces sensibles protégés vis-à-vis des motorisés	
- 99 arrêtés municipaux pris (contre 84 en 2012)	
9 panneaux réalisés, 2000 exemplaires de la charte de bonne conduite diffusés, 250 cendriers distribués, 10 pompes de remplissage mis à disposition pour sensibilisation aux véhicules motorisés terrestres et aquatiques	
Gestion qualitative des cours d'eau et zones humides	
- 10 communes accompagnées dans leur démarche zéro-phyto	
- 4 formations zéro phyto organisées par le Pnr	



Participe à la connaissance du territoire avec applications directes : traduction dans les documents d'urbanisme/planification et 1^{ers} travaux de restauration



Fort investissement du Parc dans l'animation du réseau Natura 2000 (en extension sur le territoire) Débouche sur des partenariats, avec les agriculteurs (MAEC : fort levier d'action pour faire évoluer les pratiques)



Peu d'actions réalisées au regard de l'importance des enjeux sur le territoire

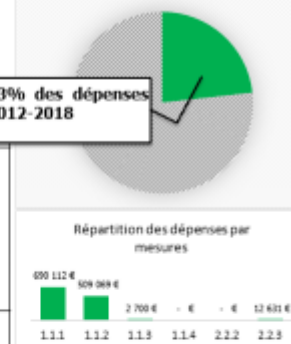


8

Milieux naturels et eau - Retour évaluatif

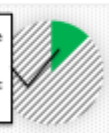
Mesure	Avancée /charte	Analyse
1.1.1 Connaissance	++	<ul style="list-style-type: none"> Parc opérateur et animateur Une amélioration continue de la connaissance Une bonne valorisation des inventaires auprès du grand public, mais encore des attentes en termes de sensibilisation et d'animation sur le terrain
1.1.2 Gestion milieux naturels	+++	<ul style="list-style-type: none"> Une identification de la TVB avec traduction en cours dans les doc de planification et de 1^{ers} travaux de restauration des continuités (à poursuivre) Un Parc légitime et compétent sur la gestion des espaces Natura 2000 avec une expertise dédiée et de nombreuses actions sur les territoires
1.1.3 Qualité de l'eau	+	<ul style="list-style-type: none"> Un Parc jusqu'à présent en retrait avec peu d'actions engagées au regard des enjeux croissants sur le territoire
1.1.4 Ressource en eau	+	<ul style="list-style-type: none"> Mais une mobilisation à venir avec formalisation en cours en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne et des syndicats de rivières
2.2.2 Conciliation des usages	-	<ul style="list-style-type: none"> Action non conduite nécessitant la mobilisation des acteurs sur les sites sensibles identifiés dans la Charte
2.2.3 Véhicules motorisés	++	<ul style="list-style-type: none"> Parc animateur Une intervention du Parc auprès des communes et des usagers (sensibilisation) Action bien perçue et à poursuivre

23% des dépenses 2012-2018



13% des effectifs de pôles en 2018

Evolution 2012 -2018 : de 1,25 à 2,25 CM



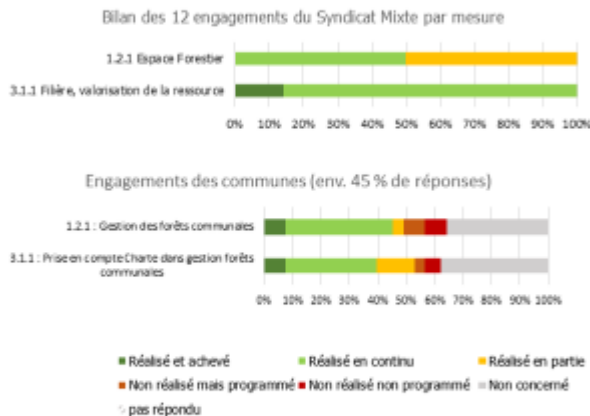
Attentes des acteurs : renforcer la présence du Parc sur le volet environnemental (en lien avec les partenaires), pour en faire une clé d'entrée et un sujet transversal dans l'ensemble des missions du Parc

22/10/2019

Comité d'évaluation

Chiffres clés :

- Plus de 890 000 € consacrés aux 12 sites Natura 2000, soit 73 % des dépenses sur la thématique
- 130 568 ha d'espaces d'intérêts écologiques, soit 43 % du territoire
- 170 242 ha de cœur de biodiversité identifiés au sein de la TVB



Engagements région et départements	Océanie	Hérault	Tarn
1.2.1 Prise en compte des orientations forestières dans les politiques d'aménagement	Non concerné		
1.2.1 Prise en compte des orientations forestières et agricoles dans les politiques d'aménagement	Non concerné		
3.1.1 Développer les liens agriculture-forêt	Non concerné		
1.2.1 Gestion forestière : biodiversité et paysages	Soutien aux démarches		
3.1.1 Développement de la filière bois			
3.1.1 Soutien à la recherche et à l'expérimentation		Non concerné	Non concerné
3.1.1 Charte Forestière (accompagnement mise en œuvre + intégration dans les stratégies régionales)		Non concerné	Non concerné

- Des engagements globalement bien avancés
- Pour le Syndicat Mixte : des engagements relatifs au lien entre exploitation forestière et paysages moins avancés

22/10/2019

Comité d'évaluation



11

Actions Réalisées
<p>Paysage et espace forestier</p> <p>→ Légère tendance à l'augmentation de la couverture forestière (209 156 ha de forêt en 2018 contre 202 325 en 2012)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 martéloscope mis en place : - 9 personnes formées à son utilisation - 5 animations réalisées – 43 participants - 2 concours sylvotrophées réalisés – 8 candidats
<p>Anticipation et adaptation de la forêt au changement climatique = projet européen FORECCAST (1 300 000 subventionnés par l'Europe)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude et connaissance du gisement : 112 diagnostics de peuplement réalisés, 82 fosses pédologiques étudiées, 1 enquête sur la perception des forêts et du changement climatique, 5 rencontres professionnelles/scientifiques organisées - Création d'outils : 25 sites expérimentaux aménagés, création d'une application mobile d'aide à la décision, édition d'1 guide « gérer les crises liées au changement climatique en forêt du Haut-Languedoc » (diffusion à 2400 personnes) - Sensibilisation : 16 conférences (250 participants), une exposition itinérante (24 prêts, 11 animation grands publics, 600 participants), 7 animations scolaires (140 participants), 2 concours photos (192 participants) - 1 guide biodiversité, conseil de gestion tout en respectant son patrimoine naturel
<p>Filière forestière et valorisation de la ressource</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2^{ème} charte forestière de territoire (2017-2022) : 39 partenaires touchés par les 25 actions de la Charte - Création panneaux de sensibilisation sur les exploitations forestières (pour acceptation sociale) - Annuaire filière bois (pour favoriser l'usage du bois local) - 84 km de dessertes forestières aménagées ou créées (6 091 km de dessertes forestières existantes)



Une action d'envergure (moyens humains, financiers et techniques dédiés) : permettant l'acquisition de connaissances importantes sur le sujet, bonne sensibilisation des acteurs, attentes et volonté d'aller vers de nouvelles pratiques plus en cohérence avec les objectifs de la charte (exploitation forestière plus respectueuse de l'environnement et des paysages)



Des 1^{ères} tentatives pour développer la valorisation locale du bois qui manquent de résultats, de grosses attentes en matière d'accompagnement des acteurs (structuration de la filière, développement de compétences, besoin de matériel)

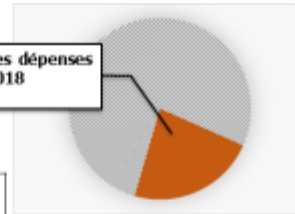
22/10/2019

Comité d'évaluation

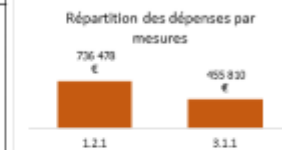


12

23% des dépenses 2012-2018



Mesure	Avancé e/chart e	Analyse
1.2.1 Espace forestier	++	<ul style="list-style-type: none"> Parc initiateur qui doit renforcer son rôle d'animateur et de fédérateur Construction d'une légitimité du Parc sur le sujet Forte animation via la Charte forestière notamment Montée en puissance, professionnalisation des acteurs (propriétaires, gestionnaires)
3.1.1 Filière, valorisation de la ressource	+	<ul style="list-style-type: none"> Des actions qui touchent surtout les « grands » propriétaires Bonne réception (et attentes) sur le sujet de l'adaptation au changement climatique Besoin de poursuivre la sensibilisation aux enjeux multiples de la forêt, pour aller vers une compréhension et une acceptation sociale



Enjeu fort lié au morcellement de la propriété forestière, avec de nombreux petits propriétaires privés, difficiles à toucher, besoin d'aller vers des regroupements

Attentes des acteurs : développer la valorisation locale du bois, améliorer la sensibilisation du grand public (en lien avec l'acceptation sociale des coupes rases et de l'exploitation forestière en général)

Chiffres clés :

- 209 156 ha de forêt soit 67 % du territoire
- 69 % de forêts privés
- 23 220 propriétaires privés, dont 79 % possèdent moins de 4 ha
- 14% de la forêt certifiés PEFC et 38 % concernés par un document de gestion durable

22/10/2019

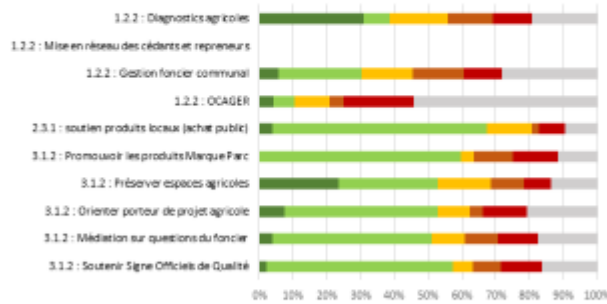
Comité d'évaluation

Agriculture - Bilan des engagements

Bilan des 23 engagements du Syndicat Mixte par mesure



Engagements des communes (env. 45 % de réponses)



Engagements région et départements	Occitanie	Hérault	Tarn
1.2.2 Gestion des espaces agricoles	Demarches concertées	Planification	Planification
1.2.2 Prise en compte des orientations forestières et agricoles dans les politiques d'aménagement	Non concerné		
2.3.1 Soutien à la valorisation des produits locaux et au développement des circuits courts			
2.3.1 Soutien à la transformation et la promotion des produits agricoles et à la diversification des exploitations		Non concerné	Non concerné
3.1.2 Soutien aux filières agricoles dans le cadre des stratégies régionales		Non concerné	Non concerné
3.1.2 Soutien financier et technique au maintien/réorientation d'activités agricoles	Non concerné		
3.1.2 Soutien aux projets d'installation/reprise	Non concerné		
3.1.2 Soutien à la recherche et l'expérimentation		Non concerné	Non concerné
3.1.2 Mobilisation des stratégies et programmes régionaux		Non concerné	Non concerné

■ Réalisé et achevé ■ Réalisé en cours ■ Réalisé en partie
■ Non réalisé mais programmé ■ Non réalisé non programmé ■ Non concerné
■ pas répondu

Pour le Syndicat Mixte :

- Des engagements sur la valorisation des produits locaux et le développement des circuits courts favorisés sur cette 1^{ère} partie de charte
- Un fort retard sur le traitement de la problématique de l'accès au foncier et, en lien, de l'aide à l'installation

Actions Réalisées	
Paysage et espace agricole	
-	2837 ha concernés par une MAEC (272 ha en 2012)
-	9 concours prairies fleuries – 68 participants
-	10 diagnostics agri-environnementaux en systèmes herbagers réalisés
-	1 herbier numérique mis en ligne (72 plantes) et 1 guide de reconnaissance des plantes de prairies naturelles (63 plantes) édités
-	13 diagnostics énergétiques d'exploitation agricole / 16 Journées banc d'essai tracteur
-	12 vergers de sauvegarde implantés
Circuit court et lutte contre le gaspillage alimentaire	
-	40 producteurs marqués Valeurs Parc
-	99 producteurs inscrits dans le Bottin des gourmands
-	25 restaurateurs collectifs (sur 83) impliqués dans les circuits-courts
-	8 formations de cuisiniers de restauration collective – 52 participants
-	Sensibilisation : 22 actions et 3 jeux pédagogiques acquis
-	3 poulaillers installés
-	8 maisons de retraite ayant participé à l'inventaire des spécialités culinaires + 12 fiches recettes traditionnelles édités
Filière agricole	
-	2 porteurs de projet en agriculture accompagnés en moyenne/an



Des actions sur les prairies naturelles qui intéressent les agriculteurs (acquisition, diffusion de connaissances, partage d'expériences) et un accompagnement financier via les MAEC pour le développement de pratiques respectueuses de l'environnement (+ aide à l'entretien de terres difficiles à exploiter).



Une action qui n'est pas à la hauteur des enjeux agricoles du territoire et des objectifs de la charte sur le développement des filières alternatives et innovantes

Actions NON Réalisées	
Soutien et maintien de la filière agricoles	
Opération « fermes de reconquêtes » et « terres de reconquêtes » permettant la préservation/achat de terres dans la perspective de l'installation d'un exploitant	
Aide à l'installation de jeunes agriculteurs	
Structuration de la filière « AB » du territoire	

22/10/2019

Comité d'évaluation



16

Mesure	Avancée /charte	Analyse
1.2.2 Espace agricole	++	<ul style="list-style-type: none"> Un Parc opérateur et animateur Une prise en compte des enjeux liés aux milieux naturels, particulièrement sur les prairies naturelles, dans les pratiques agricoles Un accompagnement technique et financier appréciés par les agriculteurs Des actions de sensibilisation à poursuivre auprès des agriculteurs et du grand public
2.3.1 Commercialisation et circuits courts	++	<ul style="list-style-type: none"> Un Parc initiateur et animateur Des actions de mise en réseau producteurs/restauration collective Des actions de sensibilisation en lien avec le gaspillage alimentaire La Marque Valeurs Parc comme support de promotion des produits locaux, notamment pour les agriculteurs qui vendent leurs produits dans les métropoles toulousaine et montpelliéraine Une mise en valeur des produits locaux via des supports de communication Des outils de transformation/commercialisation insuffisamment développés sur le territoire
3.1.2 Filières agricole et viticole	-	<ul style="list-style-type: none"> Une tendance nationale à la déprise agricole Une action peu efficace jusqu'à présent qui ne peut pas être conduite seule par le Parc au regard de ses moyens Une problématique centrale pour le territoire pour lutter contre la perte d'agriculteurs et la déprise Un positionnement à réajuster en partenariat avec tous les acteurs: filières alternatives et innovantes, AB, agrotourisme...

3% des dépenses (2012-2019) du PIR consacré à la thématique



9% des effectifs de pôles en 2018
Evolution 2012 -2018 : de 1 à 1,5 CM

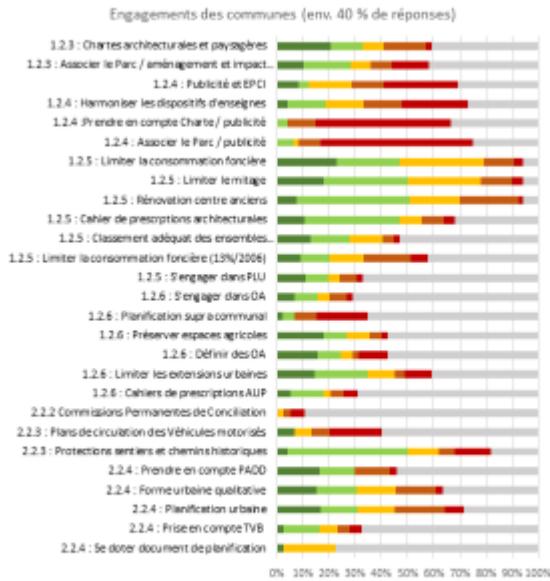
Chiffres clés :

- 78 556 ha en production agricole soit 31 % du territoire
- 34 580 ha de SAU en prairies naturelles
- 2837 ha concernés par une MAEC
- 1832 exploitations en 2010

Enjeu fort lié aux difficultés d'installation des nouveaux agriculteurs, enjeu d'autant plus critique du fait de l'âge moyen avancé des agriculteurs sur le territoire

Attentes des acteurs : vente des produits locaux dans les métropoles

Urbanisme et paysage - Bilan des engagements



Engagements région et départements		Occitanie	Hérault	Tarn
1.2.3	Communication, sensibilisation sur les richesses paysagères			
1.2.3	Déclinaison opérationnelle des chartes architecturales et paysagères			
1.2	Respect des orientations d'urbanisme et d'aménagement de la Charte	Non concerné		
1.2.5	Commissions départementales d'aménagement foncier prise en compte des spécificités territoriales du Parc	Non concerné		
1.2.5	Participation aux instances territoriales	Non concerné		
1.2.5	Respect de la réglementation	Non concerné		
1.2.5	Vigilance sur la consommation foncière	Non concerné		
1.2.5	Projets d'infrastructures de communication et d'énergie: impliquer le Syndicat Mixte en amont	Non concerné		
1.2.6	Soutien aux démarches exemplaires d'aménagement urbain		Non concerné	Non concerné
2.2.4	Soutien du Syndicat Mixte dans sa mission d'appui technique sur les documents d'urbanisme		Non concerné	Non concerné

■ Réalisé et achevé ■ Réalisé en continu ■ Réalisé en partie
■ Non réalisé mais programmé ■ Non réalisé non programmé ■ Non concerné
■ pas répondu

- Un engagement en continu sur la consommation foncière du Syndicat Mixte et des départements, plus difficile du côté des communes
- Pour le Syndicat Mixte :
 - Élaboration des chartes paysagère en cours, mise en œuvre des chartes et valorisation des paysages à approfondir
 - Retard sur les engagements liés à l'encadrement de la publicité

19

Urbanisme et paysage - Analyse des réalisations

Actions Réalisées	
Gestion des paysages (charte paysagère)	
Observatoire photographique des paysages : 100 prises de vue identifiées	
Chartes architecturales et paysagères :	
-	18 unités paysagères identifiées et édition d'un document de référence
-	48% du territoire couvert par une charte (0 en 2012)
-	11 actions sur 24 mises en œuvre actuellement dans le cadre de la charte Haute Terre d'Oc
-	Etude du plan paysage du Minervois
Encadrement de la publicité	
-	Inventaire en 2012 : 149 dispositifs publicitaires illégaux repérés en 2012
-	2 règlements locaux de publicité accompagnés
Limiter et maîtriser la consommation d'espace	
Observatoire de la consommation de l'espace :	
-	Consommation foncière du Pnr de 83 hectares/an (entre 2005 et 2015)
-	Consommation foncière localisée à 25% (20ha/an) hors sillon Est-Ouest et 75% (60ha/an) dans le sillon Est-Ouest
-	Surface urbanisée concentrée sur le sillon Est-Ouest (5200 ha sur les 7 200 ha urbanisés)
Qualité urbaine et architecturale	
-	9 ateliers d'urbanisme durable
-	19 communes accompagnées pour la réhabilitation de leur centre ancien
Planification et document d'urbanisme	
-	Accompagnement à l'élaboration des documents d'urbanisme :
-	62 communes accompagnées (84 communes sont aujourd'hui dotées d'un document de planification, contre 64 en 2012)
-	8 communautés de communes accompagnées sur leur PLUI
-	6 syndicats accompagnés pour l'élaboration de leur SCOT (41% du Pnr est couvert par un Scot, contre 20% en 2012)



Des chartes de qualité donnant des recommandations localement pertinentes et précises pour les collectivités et les porteurs de projet. Des démarches d'élaboration participatives appréciées.



Des actions jugées insuffisantes et qui ne portent pas leurs fruits. Besoin d'approfondir cet accompagnement en lien avec les DDT.



Un accompagnement technique à la demande des communes apprécié de même que les ateliers mobilisant les écoles d'architecture toulousaine et montpelliéraine (travail de qualité, idées nouvelles...). Mais besoin de travailler plus en coordination avec les CAUE, les Départements et les Pays qui interviennent aussi sur ces sujets

22/10/2019

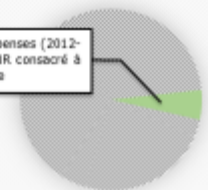
Comité d'évaluation



20

Mesure	Avancée/ charte	Analyse
1.2.3 Charte paysagère	+++	<ul style="list-style-type: none"> • Parc opérateur et animateur • Expertise et légitimité reconnues • Travail de fond sur l'urbanisme durable • Prise de conscience sur la qualité urbaine • Des résultats qui dépendent de la volonté des autres acteurs, pas de pouvoirs réglementaires sur les documents de planification notamment • Une tension sur la consommation foncière • Une évolution du contexte réglementaire (loi ALUR), qui rend les objectifs de la charte moins ambitieux • Faire davantage le lien avec les autres acteurs (CAUE, DDT, départements) et initiatives du territoire, pour une action plus efficace
1.2.4 Encadrement publicité	-	
1.2.5 Consommation foncière	++	
1.2.6 Qualité urbaine et architecturale	++	
2.2.4 Documents de planification	++	

5% des dépenses (2012-2019) du PNR consacré à la thématique

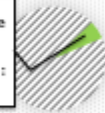


Répartition des dépenses par mesures



6% des effectifs de pôles en 2018

Evolution 2012 -2018 :
1 CM



Chiffres clés :

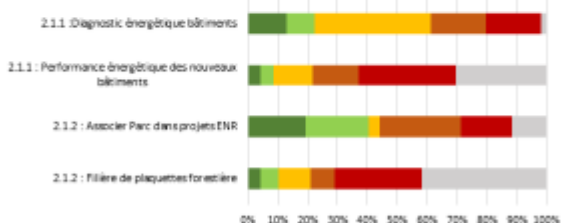
- 78 203 ha urbanisés en 2015 soit 2 % du territoire (+13 % par rapport à 2005)
- 84 communes dotées d'un document d'urbanisme et de planification (sur 118)

Energie - Bilan des engagements

Bilan des 20 engagements du Syndicat Mixte par mesure



Engagements des communes (env. 42 % de réponses)



Engagements région et départements	Occitane	Hérault	Tarn
2.1 Sobriété, efficacité énergétique, développement maîtrisé des énergies renouvelables	stratégies régionales	politiques exemplaires	politiques exemplaires
2.1 Soutien du Syndicat Mixte dans la mise en œuvre de son Plan Climat Territorial			
2.1 Accompagnement des collectivités dans leurs démarches énergétiques exemplaires		Non concerné	Non concerné
2.1.1 Inciter les acteurs du territoire à réduire leurs émissions de Gaz à Effets de Serre	Non concerné		
2.1.1 Appui financier aux projets d'urbanisme et d'aménagement visant la performance énergétique		Non concerné	Non concerné
2.1.1 Appui financier au conseil énergétique aux particuliers (Espaces Info Energie)			
2.1.2 Relayer les orientations ENR de la Charte			
2.1.2 Relayer les avis du Syndicat Mixte sur les nouvelles installations de production d'ENR	Non concerné		

■ Réalisé et achevé ■ Réalisé en cours ■ Réalisé en partie
■ Non réalisé mais programmé ■ Non réalisé non programmé ■ Non concerné
■ pas répondu

- Des engagements globalement très bien suivis par le Syndicat Mixte et la région (plus mitigé pour les départements)
- Des communes à motiver davantage pour la concrétisation de leurs engagements

22/10/2019

Comité d'évaluation



23

Energie - Analyse des réalisations

Actions Réalisées
Réduction des consommations énergétiques
Actions rénovation des bâtiments :
- 50 bâtiments publics rénovés, 18 expertises de bâtiments réalisées
- 3 projets de construction bois accompagnés
Actions mobilité :
- 60 prêts de vélos à assistance électrique
- 2 voitures électriques acquises, 1 proposée en autopartage
- Formation à l'éco-conduite
- Sensibilisation à l'usage du vélo (journée bycicode)
Actions éclairage public :
- 4 000 ampoules LED distribuées à 43 communes, 4 740 habitants concernés par la maîtrise de l'éclairage public
- Sensibilisation à la pollution lumineuse + accompagnement d'une commune pour l'obtention du label Villes et Villages Etoilés
- 2000 candélabres modernisés
Achats groupés en énergie pour les habitants du Parc : 2 221 inscrits
Accompagnement des professionnels à réduire leur facture énergétique :
- Agriculteurs : 13 diagnostics énergétiques d'exploitation, 16 journées bancs d'essai tracteurs
- 3 entreprises accompagnées
- 10 diagnostics énergie chez des bénéficiaires marque valeur Parc
- 5 formations Eco-artisan
Actions de formation-sensibilisation :
- 13 visites de sites exemplaires, 35 animations scolaires
- 14 animations « le jour de la nuit », 47 « nuit de la thermographie »
- 3 formations Energie-Climat, 8 réunions d'information sur les financements disponibles
Maîtrise des projets ENR
Etudes et accompagnement des projets d'énergie renouvelable :
- 20 projets bois-énergie, 3 projets hydroélectriques, 5 projets photovoltaïques
- 3 études de faisabilité d'unité de méthanisation
79 avis rendus et 35 courriers d'observations envoyés pour encadrer l'implantation des installations d'ENR



Un accompagnement des collectivités technique et assorti de financements sur des actions de rénovation des bâtiments et de l'éclairage public très appréciés (Incitation : réduction de la facture énergétique)



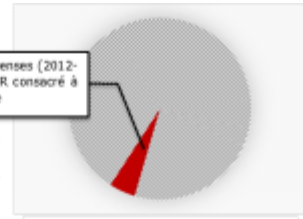
Menée à titre expérimental, l'action a rencontré plusieurs freins et de fait peu de bénéficiaires. Questionnement sur la pertinence de l'action qui ne contribue pas effectivement à la baisse des consommations énergétiques



24

Mesure	Avancée /charte	Analyse
2.1.1 Consommations énergétiques	++	<ul style="list-style-type: none"> Parc initiateur opérateur (PCET) et animateur Parc pas toujours visible, auprès de multiples acteurs et dispositifs Une intervention du Parc principalement auprès des acteurs publics, il est de fait moins connu des habitants sur cette thématique Des actions auprès des professionnels appréciées mais qui restent « confidentielles » (touchent peu de personnes). Des actions appréciées mais à démultiplier pour avoir un impact plus important
2.1.2 Energies renouvelables	++	<ul style="list-style-type: none"> Parc intervenant en accompagnement et en contrôle (instruction des dossiers, rédaction d'avis pour s'assurer de la conformité avec la charte) Limite : le Parc n'a pas de pouvoir réglementaire (la DOT suit les avis du Parc) Le plafond des 300 éoliennes bientôt atteint : source de conflit sur le territoire Le Parc pris en étau entre les enjeux de préservation de l'environnement et des paysages et la pression des opérateurs pour le développement des EnR (éolien et photovoltaïque)

5% des dépenses (2012-2019) du PIR consacré à la thématique



Chiffres clés :

- 271 éoliennes accordées, dont 182 en fonctionnement
- Une production d'EnR qui couvre 65 % de la consommation du territoire

Attentes des acteurs : une montée de la pression sociétale sur le développement des EnR

22/10/2019

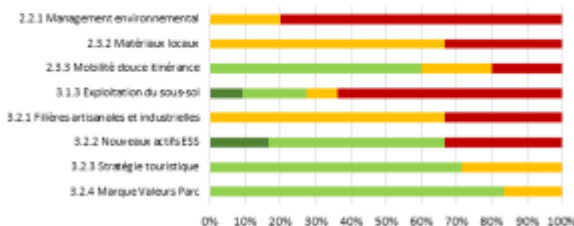
Comité d'évaluation

Indigo

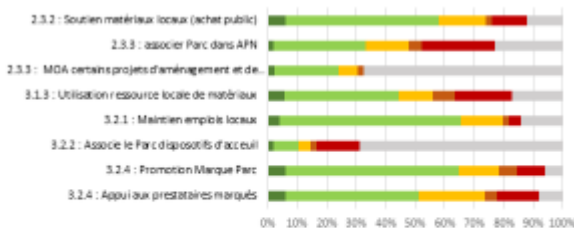
25

Valorisation des ressources territoriales - Bilan des engagements

Bilan des 49 engagements du Syndicat Mixte par mesure



Engagements des communes (env. 42 % de réponses)



Engagements région et départements	Occitanie	Hérault	Tarn
2.2.1 Agenda 21 et management environnemental	Non concerné		
2.3.2 Matériaux locaux dans les opérations de restauration	Non concerné		
2.3.2 Matériaux recyclés dans les ouvrages	Non concerné		
2.3.3 Développement des Voies Vertes et pistes cyclables	Non concerné		
2.3.5 Associer le Syndicat Mixte au PDESI	Non concerné		
3.1.5 Soutien du Syndicat Mixte dans ses actions sur les carrières et gravières	Non concerné	Non concerné	Non concerné
3.1.5 Accompagnement prospective gestion de la ressource à 30 ans	Non concerné	Non concerné	Non concerné
3.2.2 Soutien aux activités économiques via leurs politiques		Non concerné	
3.2.2 Soutien à l'Economie Sociale et Solidaire		Non concerné	Non concerné
3.2.2 Soutien aux projets d'entreprises valorisant les ressources locales	Non concerné		
3.2.3 Stratégie de développement touristique durable, promotion de la destination Haut Languedoc			
3.2.3 Reconnaissance du Haut Languedoc comme destination nature d'exception (stratégies régionales)		Non concerné	Non concerné
3.2.3 Accompagnement des collectivités et entreprises touristiques à la prise en compte des exigences environnementales, énergétiques et sociales		Non concerné	Non concerné
3.2.3 Charte Européenne du Tourisme Durable : fédérer les acteurs	Non concerné		
3.2.3 Coordination des actions et labels touristiques	Non concerné		
3.2.4 Promotion de la Marque Valeurs Parc			

■ Réalisé et achevé ■ Réalisé en continu ■ Réalisé en partie
 ■ Non réalisé mais programmé ■ Non réalisé non programmé ■ Non concerné
 □ pas répondu

Pour le Syndicat Mixte :

- Une charte très complète dans l'identification des ressources territoriales, à mi-parcours : fort investissement autour du développement touristique (priorité et impact fort de l'action)
- Des actions qui restent à développer sur les ressources en matériaux, ou les filières artisanales et industrielles
- Des objectifs qui moins d'actualité (management environnemental)

27

Valorisation des ressources territoriales - Analyse des réalisations

Actions Réalisées	
Activités de Pleine Nature (APN) et voie verte à vélo	
Développement maîtrisé des sports de nature : <ul style="list-style-type: none"> - 151 sites aménagés pour la pratique des APN, 30 projets d'APN accompagnés depuis 2012 - 76 avis donnés depuis 2012 sur les sites inscrits au PDESI - GR7 : 147 km en cours de revalorisation - GTMC en VTT : restructuration de l'itinéraire - Pôle de pleine nature : 5 actions portées par le Parc - Schéma de gestion des sports de nature : 112 km de sentiers expertisés 	
Promotion Voie Verte Passa Pais : <ul style="list-style-type: none"> - Outils : site internet, guide, Film voie verte... - 54 panneaux de connexion avec les centres bourgs + 13 panneaux de localisation des prestataires installés - 26 panneaux installés pour accueillir des expositions - 2 expositions - Fête de la voie verte (650 participants/an) - 42 adhérents au réseau des professionnels de la voie verte - 25 professionnels labellisés Accueil Vélo (11 en 2017) → 42 981 passages/an aujourd'hui, contre 33 447 en 2015	
Stratégie touristique	
Charte Européenne de Tourisme Durable : <ul style="list-style-type: none"> - 188 prestataires engagés (67 en 2012) - 40 professionnels/an formés aux enjeux du tourisme par le Pnr - 48 documents de promotion et 60 outils pédagogiques à destination du grand public - 8 séjours proposés par 6 agences partenaires <ul style="list-style-type: none"> - PNR évaluateur pour la label Tourisme et Handicap - Une 10^{ème} d'actions réalisées en faveur de l'accessibilité pour tous 	
Marque Valeurs Parc	
Accompagnement Marque Parc : 166 professionnels marqués (115 en 2012) et 20 filières (8 en 2012)	
Promotion Marque Parc : <ul style="list-style-type: none"> - 1 campagne de communication/an - 766 affiches distribuées - 21 outils de promotion, 18 kits pédagogiques, 85 mailes proposées 	
Actions NON Réalisées	
Encadrer l'exploitation du sous-sol	
Favoriser les Matériaux locaux dans la construction	



Action très satisfaisante grâce aux moyens mis en place, fort investissement du Parc et des départements, constitue une porte d'entrée sur le territoire + un axe structurant (touristes et habitants); une bonne signalétique et des services en développement



Une action globalement méconnue, besoin de communiquer davantage



Labellisation Tourisme et Handicap : très bonne initiative à étendre + mieux communiquer



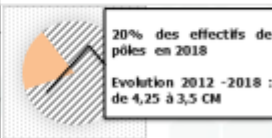
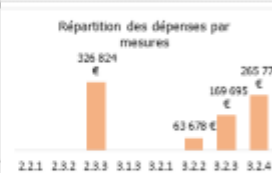
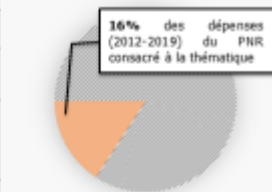
Un outil de mise en valeur du territoire (gage de qualité), qui participe au développement économique. Action très efficace avec une forte visibilité grâce notamment à l'affichage sur les panneaux publicitaires départementaux.



28

Valorisation des ressources territoriales - Retour évaluatif

Mesure	Avancée / charte	Analyse
2.2.1 Management environnemental	-	<ul style="list-style-type: none"> • Parc qui a vocation à être exemplaire et animateur (diffuseur de bonnes pratiques) • Pas d'action engagée car moins d'actualité (Agenda 21...)
2.3.2 Matériaux locaux	+	<ul style="list-style-type: none"> • Parc animateur mais une action juste engagée. Attentes fortes exprimées lors des Rencontres Territoriales sur la valorisation des matériaux locaux (bois, chanvre, chaux...) dans la construction avec le besoin de valoriser des savoir-faire auprès des professionnels
2.3.3 Mobilité douce et itinérance	+++	<ul style="list-style-type: none"> • Parc initiateur et opérateur (aux côtés des départements) • De nombreux parcours, sentiers réalisés • Le territoire est reconnu comme une destination de tourisme et d'activité de pleine nature • Promotion de la voie verte qui conduit à une augmentation de sa fréquentation • Enjeux de la voie verte aujourd'hui : devenir une porte d'entrée du Parc et venir « ingérer » le territoire, • Un développement des activités de pleine nature favorable à la fréquentation du Parc mais besoin de mieux connaître et maîtriser les impacts positifs (retombées économiques) et négatifs (sur l'environnement et les autres activités du territoire)
3.1.3 Exploitation du sous-sol	-	<ul style="list-style-type: none"> • Parc animateur dans le Sidobre au cours de la précédente charte • Pas d'action encore engagée sur la charte actuelle (mais des enjeux importants)
3.2.1 Filières artisanales et industrielles	-	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'action engagée • D'autres acteurs intervenant sur cette thématique (Pays, EPCI, Région...) : trouver un positionnement pour le Parc au milieu de ces acteurs
3.2.2 Nouveaux actifs et ESS	+	<ul style="list-style-type: none"> • Parc animateur • Une action essentiellement de connaissance des ressources économiques du territoire • Des accompagnements de projet en fonction des sollicitations
3.2.3 Stratégie touristique	++	<ul style="list-style-type: none"> • Parc initiateur et animateur au travers de la Charte Européenne de Tourisme Durable • Bon partenariat avec les ADT/CDT mais à approfondir avec les OT du territoire • Des difficultés à mesurer les retombées touristiques sur le territoire (outils de suivi)
3.2.4 Marque Valeurs Parc	+++	<ul style="list-style-type: none"> • Parc opérateur et animateur • Un outil de valorisation des productions locales notamment à l'extérieur du territoire • Mise en réseau des marqués et une professionnalisation du réseau • Saut d'échelle (développement du nombre de produits marqués et de marqués)



Chiffres clés :

- 166 professionnels marqués Valeurs Parc
- 151 sites aménagés pour la pratique des APN
- 43 000 passages fréquentation VV

Valorisation des ressources territoriales - Retour évaluatif

Mesure	Avancée / charte	Analyse
2.2.1 Management environnemental	-	<ul style="list-style-type: none"> Parc qui a vocation à être exemplaire et amateur (diffuseur de bonnes pratiques) Pas d'action engagée car moins d'actualité (Agenda 21...)
2.3.2 Matériaux locaux	+	<ul style="list-style-type: none"> Parc animateur mais une action juste engagée. Attentes fortes exprimées lors des Rencontres Territoriales sur la valorisation des matériaux locaux (bois, chanvre, chaux...) dans la construction avec le besoin de valoriser des savoir-faire auprès des professionnels
2.3.3 Mobilité douce et itinérance	+++	<ul style="list-style-type: none"> Parc initiateur et opérateur (aux côtés des départements) De nombreux parcours, sentiers réalisés Le territoire est reconnu comme une destination de tourisme et d'activité de pleine nature Promotion de la voie verte qui conduit à une augmentation de sa fréquentation Enjeux de la voie verte aujourd'hui : devenir une porte d'entrée du Parc et venir « imposer » le territoire, Un développement des activités de pleine nature favorable à la fréquentation du Parc mais besoin de mieux connaître et maîtriser les impacts positifs (retombées économiques) et négatifs (sur l'environnement et les autres activités du territoire)
3.1.3 Exploitation du sous-sol	-	<ul style="list-style-type: none"> Parc animateur dans le Sidobre au cours de la précédente charte Pas d'action encore engagée sur la charte actuelle (mais des enjeux importants)
3.2.1 Filières artisanales et industrielles	-	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'action engagée D'autres acteurs intervenant sur cette thématique (Pays, EPCI, Région...) : trouver un positionnement pour le Parc au milieu de ces acteurs
3.2.2 Nouveaux actifs et ESS	+	<ul style="list-style-type: none"> Parc animateur Une action essentiellement de connaissance des ressources économiques du territoire Des accompagnements de projet en fonction des sollicitations
3.2.3 Stratégie touristique	++	<ul style="list-style-type: none"> Parc initiateur et animateur au travers de la Charte Européenne de Tourisme Durable Bon partenariat avec les ADT/CDT mais à approfondir avec les OT du territoire Des difficultés à mesurer les retombées touristiques sur le territoire (outils de suivi)
3.2.4 Marque Valeurs Parc	+++	<ul style="list-style-type: none"> Parc opérateur et animateur Un outil de valorisation des productions locales notamment à l'extérieur du territoire Mise en réseau des marqués et une professionnalisation du réseau Saut d'échelle (développement du nombre de produits marqués et de marqués)

16% des dépenses (2012-2019) du PNR consacré à la thématique



Répartition des dépenses par mesures



20% des effectifs de pôles en 2018

Evolution 2012 -2018 : de 4,25 à 3,5 CM

Chiffres clés :

- 166 professionnels marqués Valeurs Parc
- 151 sites aménagés pour la pratique des APN
- 43 000 passages fréquentation VV

Éducation et culture - Analyse des réalisations

Actions Réalisées
Éducation au territoire
- 152 animations scolaires (138 établissements, 241 classes, 5256 élèves)
Sensibilisation du public
309 animations tout public :
- Animations nature
- Formations pierre sèche
- Conférences
70 outils pédagogiques créés pour sensibiliser le grand public
3 comptes réseaux-sociaux – 371 publications en 2018 – 5 535 abonnés
Communication :
- Réseaux sociaux – 371 publications en 2018 - 5 535 abonnés
- Journal du Parc : 50 000 exemplaires diffusés dans les boîtes aux lettres
- Site internet : 153 publications en 2018 – 20 020 utilisateurs
- Concours vidéo - Campagne photographique
- Rapport d'activités et brochure Vivons 100% Parc
- Journée Un dimanche dans le Parc
Identité culturelle/ culture occitane
7 inventaires du patrimoine culturels réalisés
6 actions pour l'ocitan engagées
Animation du territoire/événement culture vivante
Aides technique et matérielle au réseau des jardiniers (338 adhérents/an):
- 15 animations/an – 632 participants /an en moyenne
- 110 jardins/an visités pour le concours des jardiniers
Soutien aux manifestations écoresponsables:
- 688 manifestations soutenues depuis 2012 – 204 941€ d'aides distribuées
- 17 prêts de kits " Tri sélectif" en 2019
- 74 stands tenu par le Pnr sur des manifestations depuis 2012
Centre de ressource
- 160 mli de documentation – 482 lecteurs/an en moyenne – 277 consultations sur internet/an en moyenne
- 20 456 clichés photographiques disponibles - 390 connexions/an en moyenne à la photothèque

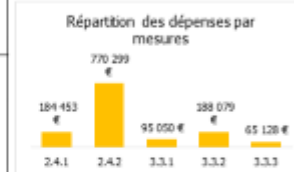
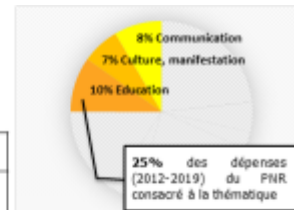
☹ Des actions anecdotiques et surtout méconnues, besoin de faire connaître les acteurs et initiatives du territoire

😊 Un sujet qui intéresse un public large (agriculteurs, jardiniers, grand public), un bon accompagnement du Parc pour la structuration du réseau, qui conduit à présent seul des actions d'animation territoriale d'envergure (concours des jardiniers par exemple)



32

Mesure	Avancée/ charte	Analyse
2.4.1 Education au territoire	++	<ul style="list-style-type: none"> Parc opérateur et animateur qui s'appuie sur une bonne dynamique associative sur le territoire Des expositions et jeux très appréciés et sollicités Des supports de communication et de sensibilisation variés et de qualité bien diffusés via l'ensemble des structures territoriales partenaires
2.4.2 Sensibilisation du public	+++	<ul style="list-style-type: none"> Parc initiateur mais qui pourrait faire davantage pour développer une véritable politique culturelle sur le territoire Des acteurs investis sur le champ culturel sur le territoire à mobiliser et promouvoir davantage Globalement : action à développer et à faire connaître (améliorer la communication)
3.3.1 Identité culturelle	+	<ul style="list-style-type: none"> Un Parc véritablement animateur À l'initiative de manifestation et en soutien aux associations du territoire (enveloppe financière dédiée) assurant une forte présence sur le territoire Type d'actions qui permet de « donner à voir » l'action du Parc, de sensibiliser, d'impliquer la population et de favoriser ainsi son appropriation des enjeux du territoire, le tout sur un mode festif sortant du cadre d'une communication « institutionnelle » jugée parfois trop « lointaine ».
3.3.2 Animation du territoire	++	<ul style="list-style-type: none"> Un centre qui regroupe une documentation scientifique de qualité Plutôt confidentiel, peu visible et difficilement accessible (condition d'accès et localisation) au grand public
3.3.3 Centre de ressources	+	



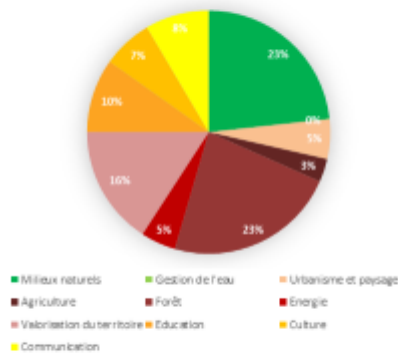
- Chiffres clés :**
- 309 animations tout public organisées sur le Parc depuis 2012
 - Près de 12 000 participants aux animations du PNR
 - 152 animations scolaires organisées sur le Parc depuis 2012
 - 688 manifestations soutenues depuis 2012 pour 205 000 € d'aides

22/10/2019

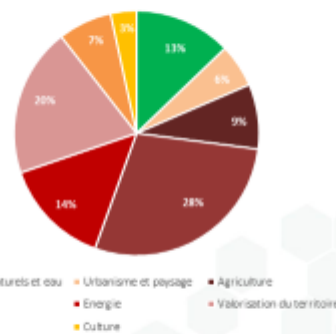
Comité d'évaluation

Synthèse moyens financiers et humains du Parc

Budget (Dépenses 2012-2018)



Effectif 2018



22/10/2019

Comité d'évaluation



35

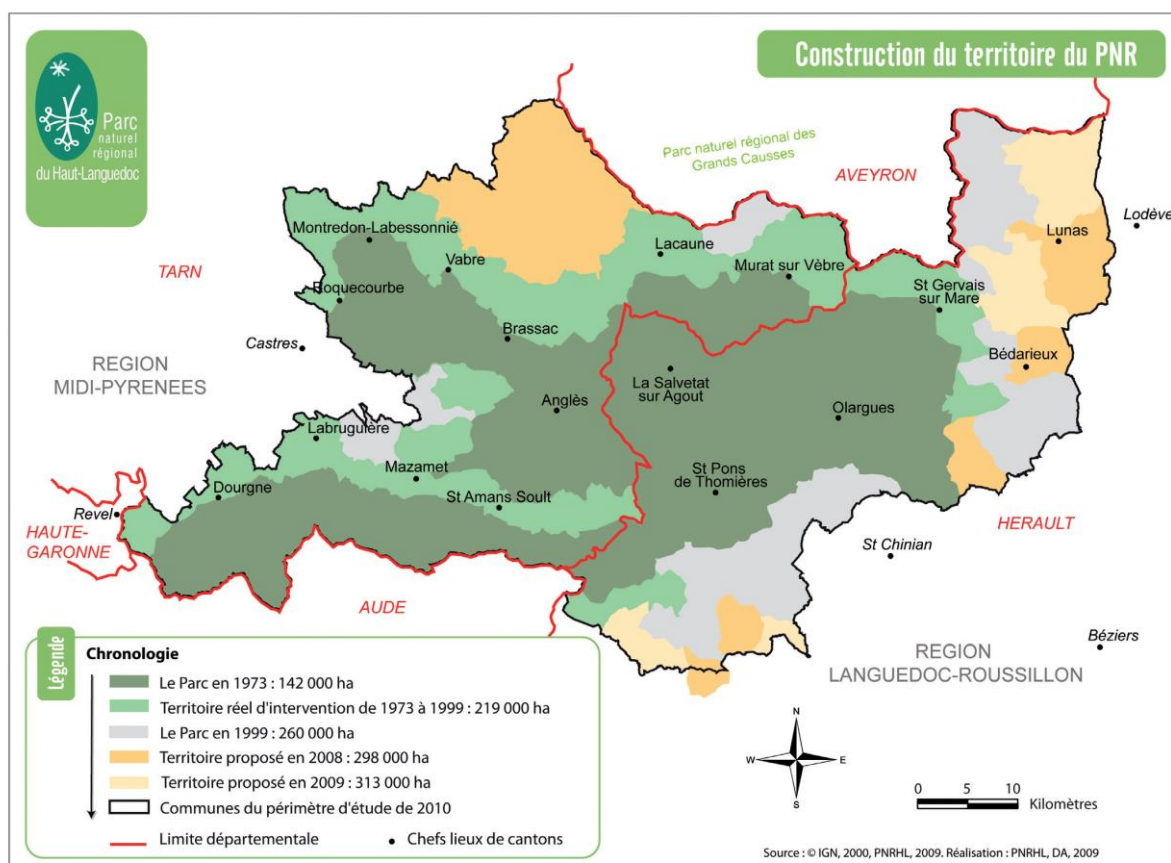
Périmètre d'étude pour 2027

Rappel des critères de classement

Les dispositions des 1° et 2° de l'article R. 333-4 du code de l'environnement exposent les deux critères auxquels doivent répondre les territoires de Parcs naturels régionaux :

- 1) La qualité et l'identité du territoire, de son patrimoine naturel et culturel, ainsi que de ses paysages représentant pour la ou les régions concernées un ensemble patrimonial et paysager remarquable mais fragile et menacé, et comportant un intérêt reconnu au niveau national ;
- 2) La cohérence et la pertinence des limites du territoire au regard de ce patrimoine et de ces paysages en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés.

Historique de l'évolution du périmètre du Pnr Haut-Languedoc



Pertinence et cohérence du périmètre proposé

Extrait de la Charte 2012-2027

« A la demande de l'Etat, dans la mesure où le périmètre avait déjà fait l'objet d'une extension lors de la précédente révision, **la réflexion a également porté sur la perspective d'un périmètre maximum du Parc.**

Un nouveau périmètre d'étude a donc été défini, par un travail commun entre le Parc, les Conseils Régionaux et les élus locaux. Il compte désormais 121 Communes (dont certaines ne sont intégrées

que pour une partie de leur territoire afin de respecter les critères évoqués ci-dessus), soit 28 Communes de plus qu'en 1999.

Ce périmètre, sans ajouter un nouveau département ou bouleverser totalement les limites du territoire, représente le périmètre maximum d'extension du Parc. »

Cependant, Le Parc a examiné la demande de la commune de Félines-Minervois, qui a saisi le Parc à plusieurs reprises pour adhérer. En effet, le plan de paysage réalisé sur ce secteur a montré que certaines unités paysagères du Parc étaient coupées par la limite du périmètre classé : la limite actuelle du Parc ne suit donc pas systématiquement la limite des unités paysagères déjà identifiées.

C'est pourquoi le Parc a engagé une réflexion sur le périmètre d'étude centrée sur la connaissance des limites de ses unités paysagères, et notamment celles situées en bordure du périmètre classé actuel.

Un travail a donc été réalisé pour identifier, uniquement sur des critères paysagers, les limites des unités paysagères composant actuellement le Parc, afin d'étudier la pertinence, au regard des critères de classement, de les intégrer en totalité dans la périmètre d'étude si ce n'est pas le cas actuellement. Le Parc s'est appuyé sur les atlas paysagers réalisés aux échelles régionale et départementale, ses propres études quand elles sont plus détaillées, et des parcours de terrain. L'objectif est de maintenir l'identité du Haut-Languedoc comme une terre de moyenne montagne, entourée de zones de plaines.



© PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC / ATLAS DES PAYSAGES MONTAGNE / CHARTRE PAYSAGE 2012, 2022

Cartographie des limites des unités paysagères du Parc et ses alentours.

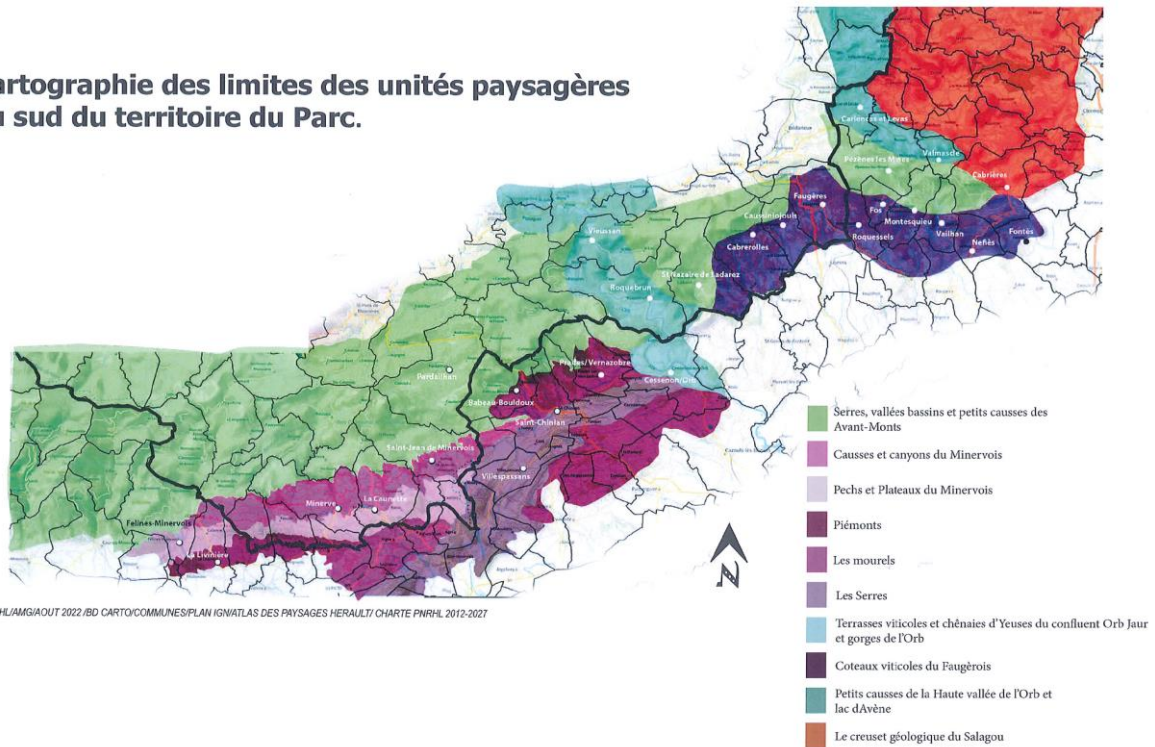
Légende Unités paysagères PNRHL

- Plaine de Castres
- Causse de Caucalières-Labruguière
- Agglomération Mazamétaine
- Sillon du Thoré
- Massif du Sidobre et marges
- Collines et ravin du plateau de Montredon
- Serres, vallées et bassins du plateau des lacs
- Puechs bocagers du Lacaunais
- Echine et versant nord de la Montagne Noire
- Serres, vallées bassins et petits causses des avant-monts
- Causses, canyons et vignobles du Minervois
- Terrasses viticoles et chénaies d'Yeuses du confluent Orb Jaur et gorges de l'Orb
- Coteaux viticoles du Faugérois
- Versant du Somail et vallée du Jaur
- Plaines et coteaux de l'Orb moyen
- Massif du Caroux et de l'Espinouse
- Hautes collines forestières et vallées irrégulières des Monts d'Orb
- Petits causses de la haute vallée de l'Orb et lac d'Avène

Légende Unités paysagères hors PNRHL

- Grands Causses et Avant-Causses
- Lodévois
- le creuset géologique du Salagou
- Collines viticoles du Biterrois et du Piscénois
- Plaine viticole de l'Aude
- Pentes, vallées et sommets de la Montagne Noire Audoise

Cartographie des limites des unités paysagères au sud du territoire du Parc.



Ce travail a abouti à la liste des 18 communes suivantes, non classées actuellement et concernées par une ou plusieurs unités paysagères identifiées dans le Pnr Haut-Languedoc :

- Noailhac (81) : UP 1 ; 2 ; 5 et 7
- Félines Minervois (34) : UP 11
- Babeau-Bouldou : UP 10
- Saint Chinian : UP 10
- Pierrerue : UP 10
- Prades sur Vernazobre : UP 10
- Cessenon sur Orb (34) : UP 12
- Carlencas et Levas (34) : UP 10 et 18 (voire 15)
- Pézenes les Mines (34) : UP 10
- Fos (34) : UP 13
- Roquessels (34) : UP 13
- Vailhan (34) : UP 13
- Neffiès (34) : UP 13
- Gabian (34) : UP 13
- Roujan (34) : UP 13
- Valmascle (34) : UP 10 et 18
- Cabrières (34) : UP 10 et 13
- Fontès (34) : UP 13

La commune de Mazamet faisait partie du périmètre d'étude de 2012 mais n'avait pas adopté la Charte. Elle a cette fois fait part de son intérêt pour la démarche et est donc intégrée dans le périmètre d'étude.

Même si cela avait été envisagé lors du classement initial, le Parc ne s'est jamais étendu dans l'Aude, cette possibilité n'a pas été explorée ici.

Après un travail sur carte et un repérage de terrain, le cas de chaque commune a été examiné pour déterminer si la proposition semble pertinente non seulement au regard des critères paysagers et patrimoniaux mais aussi en fonction de l'organisation territoriale et de sa dynamique (EPCI, bassin de vie). Les élus des communes présélectionnées ont été rencontrés, pour exposer la démarche, présenter le Parc du Haut-Languedoc et recueillir leur intérêt formel pour intégrer le périmètre d'étude.

Secteur ouest

Noailhac

Paysage

La commune est entièrement incluse dans des Unités Paysagères (UP) existantes (1, 2, 5 et 7), qui sont ainsi complétées.

Intercommunalité

La commune est membre de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet, déjà représentée par 7 communes classées

Intérêt pour le Parc

Cohérence paysagère,

La commune est le point de jonction des différentes unités paysagères citées

Motivation de la commune

La commune est intéressée par les actions à mener avec le Parc. Elle a délibéré pour intégrer le périmètre d'étude.

Conclusion : la commune est proposée pour le périmètre d'étude

Secteur Minervois

Félines-Minervois

Paysage

La commune est intégrée entièrement dans la continuité de l'UP 10 et au sein de l'unité paysagère 11, de la sous-unité « pechs et plateaux ». L'intégration de la commune impliquera de réviser la surface classée de commune déjà membre du Parc : La Livinière et Siran.

Intercommunalité

La commune est membre de la Communauté de communes Minervois au Caroux, dont 31 communes sont déjà classées.

Intérêt pour le Parc

La commune est intégrée dans les sites N200 du Minervois. Présence de patrimoine naturel et culturel. Dynamique d'installation agricole portée par la commune

Motivation de la commune

La commune a sollicité son adhésion à plusieurs reprises. Souhait d'être intégré dans la dynamique, demande d'accompagnement technique et convergence d'objectif entre le projet communal et les objectifs du Parc, en particulier sur l'installation agricole, le patrimoine, l'alimentation. Elle a délibéré pour intégrer le périmètre d'étude.

Conclusion : la commune est proposée pour le périmètre d'étude

Secteur central sud

Babeau-Bouldou, Prades sur Vernazobre, Saint Chinian, Pierrerue

Paysage

Les communes sont partiellement dans la continuité de l'UP 10, avec respectivement 39%, 17%, 0,5% et 6% de la commune concernés

Intercommunalité

Les communes sont membres de la communauté de communes Sud Hérault, qui n'a actuellement aucune commune classée. La plus-value à l'échelle communautaire pose question.

Intérêt pour le Parc

Motivation de la commune

Conclusion : les communes ne sont pas proposées pour le périmètre d'étude

Cessenon sur Orb

Paysage

La commune est intégrée à 44% dans la continuité de l'UP 12 (et marginalement de l'UP10).

Intercommunalité

La commune est membre de la communauté de communes Sud Hérault, qui n'a actuellement aucune commune classée. 4 autres communes pourraient être partiellement concernées. La plus-value à l'échelle communautaire pose question.

Intérêt pour le Parc

Cette intégration permet d'inclure la totalité de la gorge de l'Orb, qui présente des enjeux pour le paysage et le développement des activités de pleine nature.

Motivation de la commune

Renforcement de la dynamique autour de l'Orb, intégrer les actions proposées par le Parc.

Conclusion : la commune n'est pas proposée pour le périmètre d'étude. Cependant au regard des enjeux, un statut de commune associée pourrait être proposé.

Secteur est

Pézenes-les-Mines, Carlencas et Levas

Paysage

Les communes sont totalement intégrées dans la continuité des UP 13 et 18

Intercommunalité

Les communes sont membres de la communauté de communes Grand Orb, qui a actuellement 21 communes classées.

Intérêt pour le Parc

Cohérence paysagère, projets d'énergie renouvelable vertueux sur anciens terrains miniers, préemption de terrain forestiers pour éviter leur conversion en parc photovoltaïque, présence de patrimoine culturel (château, puits, ...), biodiversité cultivée (pois chiche sur le plateau entre Carlencas et Leva et Pézenes les Mines)

Motivation de la commune

Souhait des communes de pouvoir inscrire leurs projets dans la dynamique du Parc, intérêt pour les actions menées. Elles ont délibéré pour intégrer le périmètre d'étude.

Conclusion : les communes sont proposées pour le périmètre d'étude.

Roquessels, Fos, Montesquieu, Vailhan, Neffiès

Paysage

Roquessels est à 66,5% incluse dans l'UP 13. Les communes de Fos, Montesquieu et Vailhan sont totalement intégrées dans la continuité des UP 10, 13 et 18. Neffiès est intégré à 52,5% dans l'UP 13.

Intercommunalité

Les communes sont membres de la communauté de communes des Avants-Monts, qui a actuellement 4 communes classées.

Intérêt pour le Parc

Cohérence paysagère, patrimoine culturel (château, village castral, presbytère, ...), projet intégré d'énergies renouvelable, présence d'une structure d'éducation à l'environnement et au développement durable à Vailhan (centre de ressources d'éducation au développement durable).

Motivation de la commune

Les communes souhaitent s'engager dans la dynamique proposée par le Parc. Pour Roquessels et Fos, cela permet d'augmenter la part de l'AOP Faugères dans le périmètre du Parc (Cru Faugères très engagé dans l'agroécologie). Elles ont délibéré pour intégrer le périmètre d'étude.

Conclusion : les communes sont proposées pour le périmètre d'étude.

Roujan, Gabian,

Paysage

Les communes sont partiellement intégrées dans l'UP 13 (respectivement 11,5% et 29% de la commune concernées selon l'atlas des paysages de l'Hérault).

Intercommunalité

Les communes sont membres de la communauté de communes des Avants-Monts, qui a actuellement 4 communes classées.

Intérêt pour le Parc

Intérêt limité du fait de la faible surface concernée dans ces communes

Conclusion : les communes de Roujan et Gabian, concernées trop marginalement ne sont pas proposées pour le périmètre d'étude.

Valmascle, Cabrières et Fontés

Paysage

Les communes de Cabrières et Fontés sont partiellement intégrées dans la continuité des UP 10, 13 et 15. La commune de Valmascle est totalement intégrée dans les UP 10 et 15.

Intercommunalité

Les communes sont membres de la communauté de communes du Clermontais, qui n'a actuellement aucune commune classée. La plus-value à l'échelle communautaire pose question.

Intérêt pour le Parc

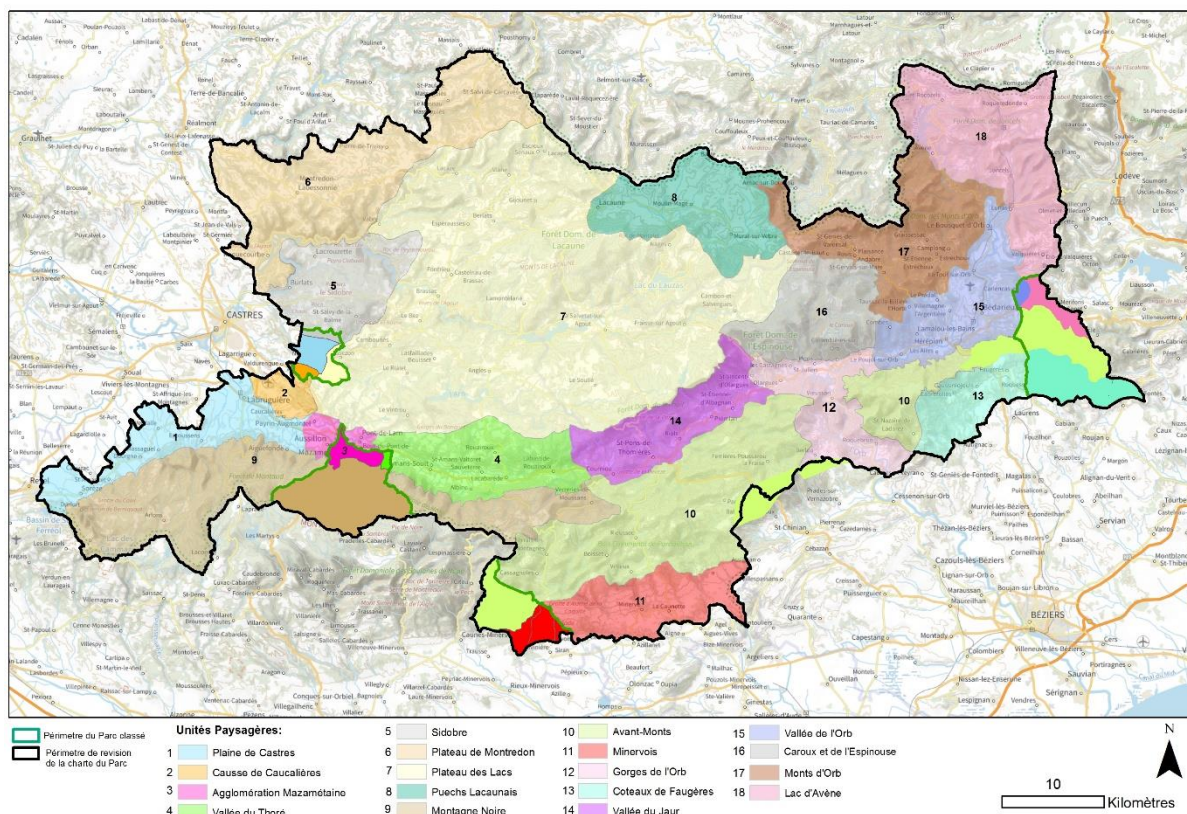
Même s'il y a cohérence paysagère, l'ajout d'une nouvelle intercommunalité tournée vers un bassin de vie totalement orienté hors du Parc ne présente pas d'intérêt sur le plan opérationnel pour la mise en œuvre d'un projet de territoire.

Conclusion : les communes ne sont pas proposées pour le périmètre d'étude.

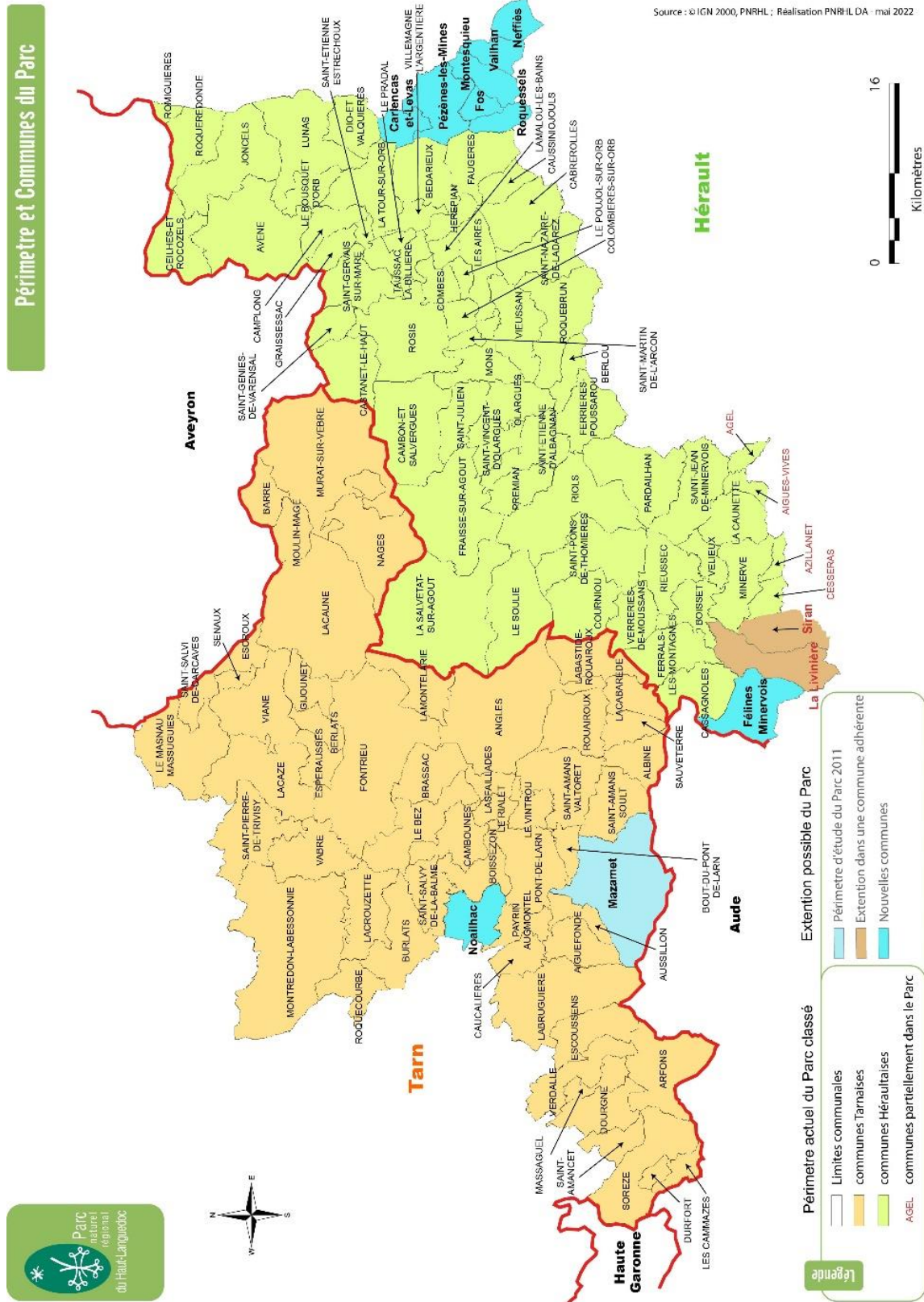
Accord des communes candidates

Communes candidates	Délibérations
Carlencas et Levas	05/09/2022
Félines Minervois	21/09/2022
Fos	01/12/2022
Mazamet	Avis favorable en « réunion de municipalité » le 07/09/2022 Délibération prévue le 14/12/2022
Montesquieu	22/11/2022
Neffiès	09/11 /2022
Noailhac	28/7/2022
Pezenes Les Mines	06/10/2022
Roquessels	20/09/2022
Vaillhan	29/09/2022

Carte des unités paysagères du périmètre d'étude



Carte du périmètre d'étude proposé



Evolution du périmètre

	Communes	Surface (ha)	Population
Périmètre classé actuel	118	307 183	91 136
Périmètre d'étude 2027	128	328 683	104 795
Variation	+10 / +8,5%	+21 500 / +7%	+ 13 659/ +15%

Liste des communes du périmètre d'étude

Pour l'Hérault

CODE_INSEE	NOM
34004	Agel
34007	Aigues-Vives
34008	Les Aires
34019	Avène
34020	Azillanet
34028	Bédarieux
34030	Berlou
34034	Boisset
34038	Le Bousquet-d'Orb
34044	Cabrerolles
34046	Cambon-et-Salvergues
34049	Camplong
34053	Carlencas-et-Levas
34054	Cassagnoles
34055	Castanet-le-Haut
34059	La Caunette
34062	Caussiniojous
34071	Ceilhes-et-Rocozeles
34075	Cesseroles
34080	Colombières-sur-Orb
34083	Combes
34086	Courniou
34093	Dio-et-Valquières
34096	Faugères
34097	Félines-Minervois
34098	Ferrals-les-Montagnes
34100	Ferrières-Poussarou
34104	Fos
34107	Fraisse-sur-Agout
34117	Graissessac
34119	Hérépian
34121	Joncels
34126	Lamalou-les-Bains
34141	La Livinière
34144	Lunas
34158	Minerve
34160	Mons
34168	Montesquieu

34181	Neffiès
34187	Olargues
34193	Pardailhan
34200	Pézènes-les-Mines
34211	Le Pujol-sur-Orb
34216	Le Pradal
34219	Prémian
34228	Rieussec
34229	Riols
34231	Romiguières
34232	Roquebrun
34233	Roqueredonde
34234	Roquessels
34235	Rosis
34250	Saint-Étienne-d'Albagnan
34252	Saint-Étienne-Estréchoux
34257	Saint-Geniès-de-Varensal
34260	Saint-Gervais-sur-Mare
34269	Saint-Jean-de-Minervois
34271	Saint-Julien
34273	Saint-Martin-de-l'Arçon
34279	Saint-Nazaire-de-Ladarez
34284	Saint-Pons-de-Thomières
34291	Saint-Vincent-d'Olargues
34293	La Salvetat-sur-Agout
34302	Siran
34305	Le Soulié
34308	Taussac-la-Billière
34312	La Tour-sur-Orb
34319	Vailhan
34326	Vélieux
34331	Verreries-de-Moussans
34334	Vieussan
34335	Villemagne-l'Argentière

Pour le Tarn

CODE_INSEE	NOM
81002	Aiguefonde
81005	Albine
81014	Anglès
81016	Arfons
81021	Aussillon
81023	Barre
81028	Berlats
81031	Le Bez
81034	Boissezon
81036	Bout-du-Pont-de-Larn

81037	Brassac
81042	Burlats
81053	Cambounès
81055	Les Cammazes
81062	Fontrieu
81066	Caucalières
81081	Dourgne
81083	Durfort
81084	Escoussens
81085	Escroux
81086	Espérausses
81103	Gijounet
81115	Labastide-Rouairoux
81120	Labruguière
81121	Lacabarède
81124	Lacaune
81125	Lacaze
81128	Lacrouzette
81134	Lamontélarié
81137	Lasfaillades
81158	Le Masnau-Massuguiès
81160	Massaguel
81163	Mazamet
81182	Montredon-Labessonnié
81188	Moulin-Mage
81192	Murat-sur-Vèbre
81193	Nages
81196	Noailhac
81204	Payrin-Augmontel
81209	Pont-de-Larn
81223	Le Rialet
81227	Roquecourbe
81231	Rouairoux
81237	Saint-Amancet
81238	Saint-Amans-Soult
81239	Saint-Amans-Valtoret
81267	Saint-Pierre-de-Trivisy
81268	Saint-Salvi-de-Carcavès
81269	Saint-Salvy-de-la-Balme
81278	Sauveterre
81282	Senaux
81288	Sorèze
81305	Vabre
81312	Verdalle
81314	Viane
81321	Le Vintrou

Enjeux pré-identifiés

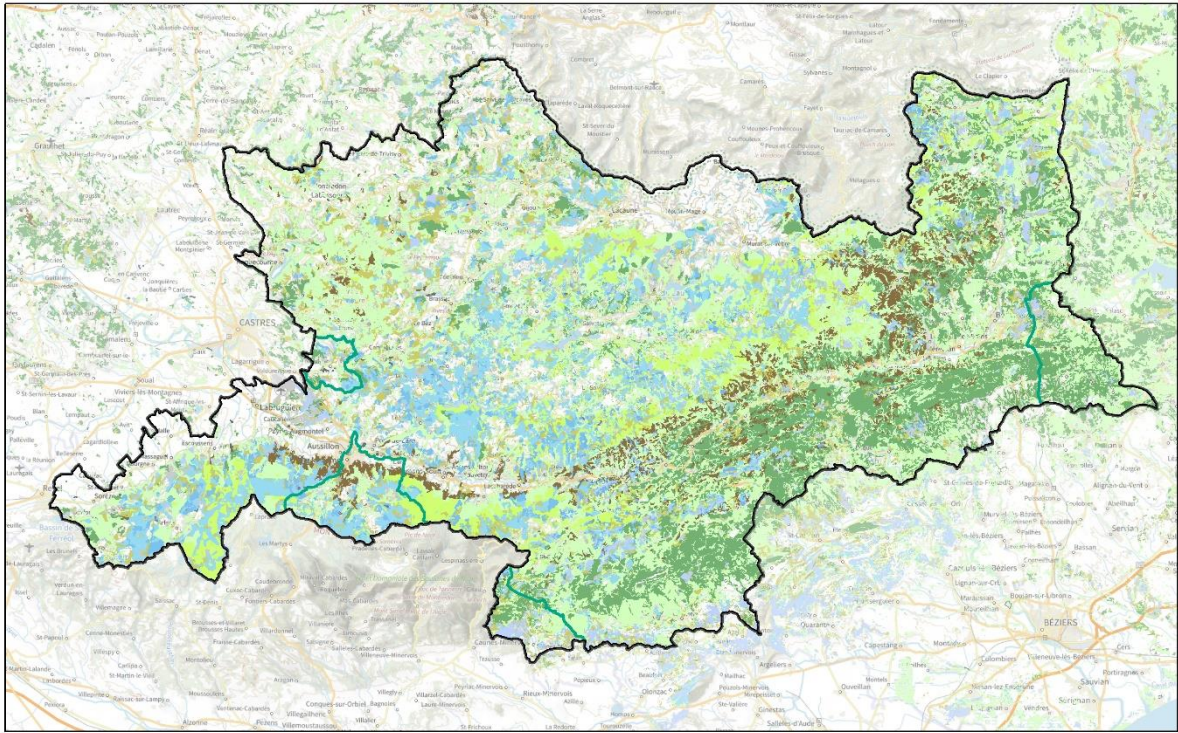
Sans anticiper sur la concertation qui sera engagée pour la révision de la Charte, quelques enjeux peuvent être pré-identifiés dans ce territoire

De manière transversale :

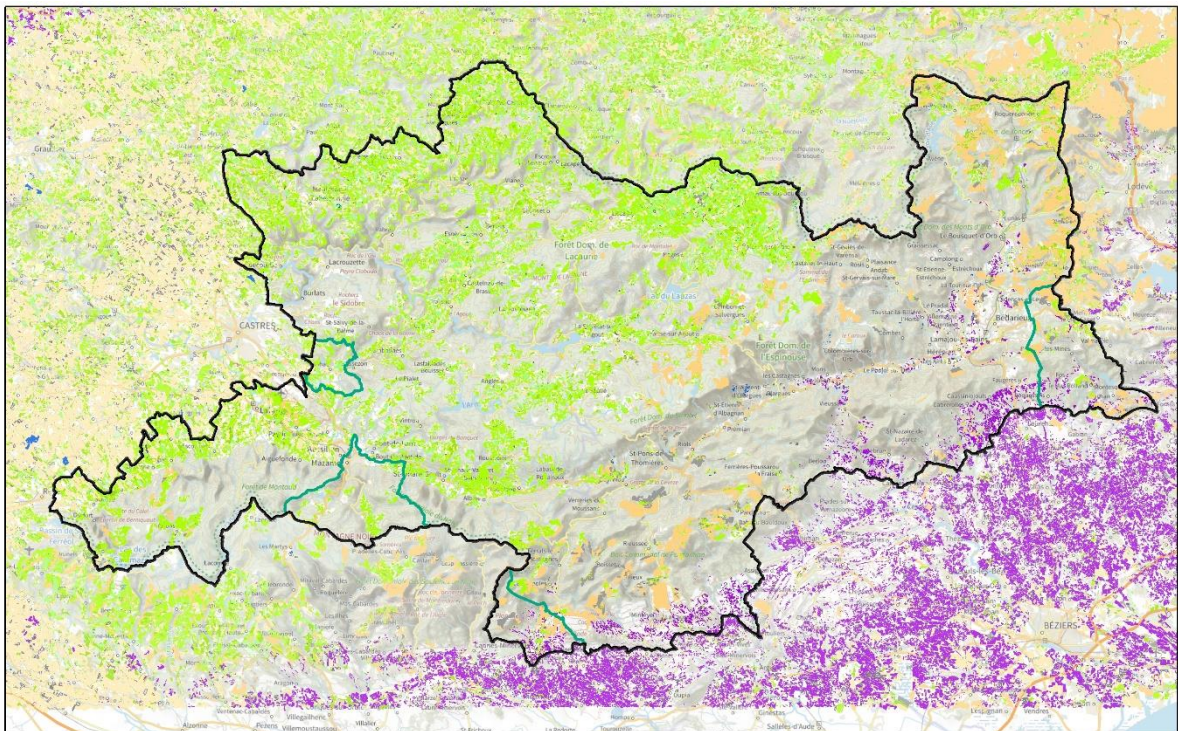
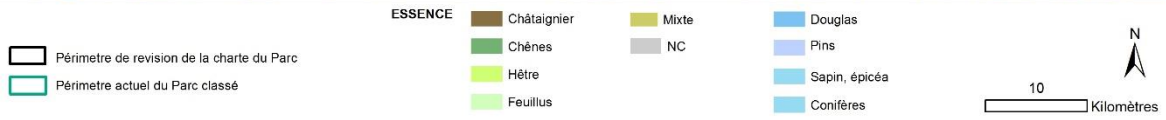
- l'adaptation au changement climatique, dans un territoire pour lequel les projections climatiques montrent une hausse des températures supérieure à la moyenne et une baisse importante des précipitations qui vont impacter l'ensemble du territoire (milieux naturels, cadre de vie, activités)

De manière plus ciblée

- la forêt : ses conditions d'exploitation et de renouvellement (type de sylviculture, choix des essences)
- l'agriculture et l'alimentation: type d'exploitation agricole et de productions, en lien avec l'alimentation du territoire (qualité, saisonnalité, autonomie, valorisation locale), les effets sur l'emploi (taille et organisation des fermes, évolution de la surface agricole du territoire)
- énergie : développement encadré des énergies renouvelables, positionnement face aux nouveaux types de production (agrivoltaïsme, ...), économies d'énergie et mobilité
- biodiversité : préservation des habitats naturels, en lien avec les pratiques agricoles et sylvicoles, préservation des habitats et espèces pour lesquels le Parc a une responsabilité de protection au regard de la vulnérabilité et de la rareté des espèces concernées
- Paysage : les paysages à préserver, comme résultante des usages du territoire, représentent un enjeu fort de préservation de la qualité
- Urbanisme : dans un contexte d'économie de l'espace, l'enjeu est de concilier qualité des aménagements, économie de l'espace et développement local.
- Le tourisme : développement d'un tourisme durable, incluant les habitants, les enjeux de mobilité et la préservation des milieux naturels concernés
- Attractivité et développement local : valorisation des produits locaux (notamment via la marque Valeurs Parc, mais aussi par une organisation et des infrastructures adaptées), accompagner les nouveaux arrivants.



Source : IGN 2020, BD Forêt 81 2014 et 34 2018, Réalisation P.N.R. Haut-Languedoc DA décembre 2022



Source : IGN 2020, RPG 2020, Réalisation P.N.R. Haut-Languedoc DA décembre 2022



Modalités d'association des collectivités territoriales, des EPCI à fiscalité propre et concertation des partenaires, socioprofessionnels et habitants

Le Syndicat Mixte du Parc, avec la Région Occitanie et l'Etat, a en charge la préparation de la nouvelle Charte du Parc pour la période 2027-2042.

Les collectivités locales, les EPCI et partenaires du Parc seront associés à cette élaboration, et une concertation élargie permettra d'intégrer les habitants, les acteurs socioprofessionnels et associatifs. Le Conseil Scientifique et Prospectif sera bien évidemment partie prenante de l'élaboration du projet.

Gouvernance

Deux instances sont proposées, avec des rôles distincts.

Comité technique de suivi de la révision de la Charte

Une Instance opérationnelle pour le suivi et la mise en œuvre des différentes actions pour assurer la révision de la Charte (calendrier, suivi de la procédure, ...) : élus du Bureau du Parc, services du Parc, de l'Etat, de la Région, et des Départements (avec invitation formelle des président(e)s des Départements et de la Région), directions des EPCI à fiscalité propre et des Pays PETR

Comité des partenaires pour le suivi de révision de la Charte

Une instance assez large incluant les élus du Bureau, les partenaires du Parc, les services de l'Etat, la Région, les Départements et une partie des collectivités locales. Le comité de suivi de révision de la Charte a une vocation de concertation, avec une vision globale à intervalle régulier. Il ne se substitue pas aux différentes commissions et ateliers de concertation, qui associeront d'autres acteurs :

Elus collectivités

Président du Parc

Bureau du Syndicat du Parc (collèges des communes, des Départements et de la Région)

Communautés de communes et d'agglomération

Villes portes

Nouvelles communes du périmètre d'étude

Pays/PETR

SCoT

Syndicats mixtes de bassin (Agout, Orb, Cesse)

Président du CSP

Etat (coordinateur désigné pour les services de l'Etat)

Préfet de Région ou son représentant

Préfet du Tarn

Préfet de l'Hérault

Sous-Préfet de Béziers

Sous-Préfet de Castres

Sous-Préfet de Lodève

Services de l'Etat, selon organisation interne de l'Etat (DREAL, OFB, DDT(M), UDAP, DRAAF, DRAJES, DRAC, ...)

Agences de l'Etat

Agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône Méditerranée Corse
ADEME

Organismes consulaires

Chambres des Métiers et de l'Artisanat Tarn et Hérault
Chambre d'Agriculture Tarn et Hérault
CCI Tarn et Hérault
Conseil Economique Social et Environnemental Régional Occitanie

Organismes forestiers

ONF Hérault et Tarn
CRPF Occitanie
COFOR Occitanie
Syndicats de propriétaires forestiers Hérault et Tarn

Tourisme

Offices de tourisme communautaires
CDT/ ADT Hérault et Tarn
Comité Régional Tourisme et Loisirs Occitanie

Naturalistes

Ligue de Protection des Oiseaux Occitanie
Conservatoire Espaces Naturels Occitanie
Conservatoires botaniques (Midi-Pyrénées et Méditerranéen)

Activités de pleine nature

Comités départementaux de randonnée pédestre Hérault et Tarn
Comités départementaux de spéléologie Hérault et Tarn
Comités départementaux de cyclotourisme Hérault et Tarn
Comités départementaux d'escalade Hérault et Tarn

Education à l'environnement

CPIE Hérault et Tarn
Centre Cebenna

CAUE Hérault et Tarn

Fédérations départementales des chasseurs Hérault et Tarn
Fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection des milieux
aquatiques Hérault et Tarn

Concertation et participation

Une concertation en direction du grand public sera organisée pour recueillir, avec des méthodes diversifiées selon les territoires et les publics, le regard sur la situation actuelle du Haut-Languedoc (enjeux) et leur vision/souhait pour ce territoire à l'horizon 2042 (objectifs/action). Cette phase sera réalisée en début de révision mais les résultats seront utilisés en fonction de l'avancement de la rédaction du projet. Un plan de communication spécifique sera mis en place
Une restitution des travaux sera réalisée au fil de l'eau via le site internet du Parc (versions intermédiaires, ...)

Une concertation sera mise en place avec les collectivités, les représentants socioprofessionnels et les associations concernées pour les différentes phases de la révision :

- Bilan partagé
- Diagnostic collectif du territoire
- Définition et priorisation des enjeux
- Définition du contenu des mesures

Pour chaque phase, les ateliers ou dispositifs équivalents permettant une coconstruction et une concertation avec les parties prenantes seront suivis d'une phase de validation politique par le Comité Syndical du Parc, après avis du comité de révision de Charte.

Une convention est passée avec l'ADEFPAT pour élaborer et mettre en œuvre la phase de concertation.

La convention de partenariat et de délégation pour la mise en œuvre pour la procédure de révision de la charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc



Convention de partenariat et de délégation pour la mise en œuvre pour la procédure de révision de la charte du Parc naturel régional du Haut Languedoc

Entre :

La Région Occitanie, ayant son siège à l'Hôtel de la Région, 22 avenue du Maréchal Juin, 31000 Toulouse, représentée par la Présidente du Conseil régional, Madame Carole DELGA autorisée à signer la présente convention par délibération de la Commission Permanente du Conseil régional du xxx,

ci-après dénommée « La Région »

Et

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, 1 place du Foirail, 34220 Saint Pons de Thomières, représenté par Monsieur Daniel VIAELLE, agissant en qualité de Président du Parc, autorisé à signer la présente convention par délibération du Comité syndical du xxx.

ci-après dénommé « le Parc ».

Et

- Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.333-1 et suivants et R.333-1 et suivants ;
- Vu le décret 2012-1390 du 11 décembre 2012 portant classement du Parc naturel régional du Haut-Languedoc ;
- Vu le décret 2017-1220 du 1^{er} août 2017 portant classement du Parc naturel régional du Haut-Languedoc en y intégrant 10 communes partenaires et la commune nouvelle de Fontrieu ;
- Vu le décret 2017-1712 du 19 décembre 2017 portant prorogation classement du Parc naturel régional du Haut-Languedoc jusqu'au 12 décembre 2027 ;
- Vu le décret n° 2018-1124 du 11 décembre 2018 portant classement du Parc naturel régional du Haut-Languedoc en y intégrant la commune de Lacabarède ;
- Vu la délibération n° CP/202X XXX prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Préambule

La Région, compétente en matière de Parcs naturels régionaux, est responsable administrativement de la procédure de création et de révision de leur charte. Dans le cas d'une révision, elle peut confier

tout ou partie de procédure de renouvellement au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc (alinéa IV article L.333-1).

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de délégation de la procédure de révision de la charte entre la Région et le Parc. Elle précise également les modalités de partenariat financières et opérationnelles de sa mise en œuvre.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée s'étalant du début de l'année de la délibération régionale de lancement de la procédure de révision de la Charte (2023) jusqu'à la signature du décret de classement par le Premier ministre.

ARTICLE 3 : MODALITES DE CONDUITE DE LA REVISION DE LA CHARTE

Le Parc assure la révision de sa charte en respectant le cadre procédural prévu par le code de l'environnement et en mettant en œuvre l'ensemble des modalités de concertation nécessaires à la bonne appropriation du projet de territoire par les élus des collectivités, les acteurs socioprofessionnels et associatifs, les citoyens du périmètre d'étude.

Pour ce faire et conformément aux modalités d'association des partenaires approuvées par la délibération régionale prescrivant la révision, le Parc réunit autant que de besoin et en fonction des phases de validation :

- Comité technique de suivi de la révision de la Charte
- Comité des partenaires pour le suivi de révision de la Charte

Il organise la concertation à travers la mise en place de :

- séminaires et ateliers thématiques liés aux grands champs d'intervention d'un Parc naturel régional ouverts aux élus et techniciens de collectivités, aux établissements publics de l'Etat, aux services de l'Etat, aux associations, aux chambres consulaires, aux syndicats mixtes ;
- ateliers territoriaux, à l'échelle de chacune des communautés de communes ouverts au public, aux associations locales et aux habitants ainsi qu'à toute personne concernée ;

et communique largement par :

- la transmission de bulletins d'information et d'articles sur la révision de la Charte aux collectivités membres du périmètre d'étude ainsi qu'aux membres associés pour qu'ils soient insérés dans les supports de communication de ceux-ci ;
- la mise en ligne sur le site internet du Parc d'une page consacrée à la révision de la Charte.
- les canaux numériques, réunions d'information, expositions... et tous moyens permettant de concourir à la bonne appropriation du projet de territoire par les élus des collectivités, les acteurs socioprofessionnels et associatifs, les citoyens du périmètre d'étude.

Hors réunions, le Parc associera de manière permanente les services techniques de la Région à l'ensemble des réflexions et décisions relevant de la révision de la charte.

ARTICLE 4 : DELEGATION DE LA PROCEDURE DE REVISION

En application de l'article L 333-3-1 dernier alinéa, la Région confie au Parc l'ensemble de la procédure de révision de la charte.

Cela comporte plus particulièrement la mise à enquête publique du projet de charte ainsi que la consultation des collectivités.

La Région reste responsable des délibérations de prescription de la révision en début de procédure ainsi que de la demande de classement à l'issue de la procédure, qu'elle ne peut déléguer. Elle assurera

après sollicitation et en accord avec le syndicat mixte, les demandes d'avis officiels tout le long de la procédure selon le tableau de l'article 5 détaillant la mise en œuvre opérationnelle.

ARTICLE 5 : MISE EN OEUVRE OPERATIONNELLE

La mise en œuvre opérationnelle de la procédure de révision s'organise de la manière suivante :

Étapes	Tâches	Parc	Région	Instances sollicitées
Avis d'opportunité	Saisie du Préfet			
Choix Bureau(x) d'étude(s), prestations complémentaires, stagiaires	Rédaction cahiers des charges			
	Consultations		Avis tech	
	Notifications			
Évaluation et diagnostic	Lancement			
	Suivi	X		
	Reproductions		X	
	Validations	CS	Avis tech	CP
Travail prospectif	Lancement et suivi			
Avant-projet de charte et plan de Parc	Rédaction cadre / note d'enjeux (doc stratégique)			
	Consultations territoriales			
	Rédaction contenu			
	Évaluation environnementale			
	Reproductions	plan	charte	
	Validations du projet	CS		CT-CP
Avis sur la Charte	Saisie du Préfet			
Audition CNPN avant-projet	Envoi dossiers			
	Préparation		Avis tech	
	Présence CNPN			
Modification de l'avant-projet et du rapport d'évaluation environnementale	Analyse des avis et intégration des remarques			
	Consultations partenaires			CT
	Rédaction consolidée			
	Reproduction			
	Validations	CS		CP
Avis de l'Autorité environnementale	Saisie de l'Autorité environnementale			
Consolidation si remarques dans le rapport d'évaluation environnementale	Rédaction consolidée			
	Validations	CS		CT-CP
Enquête publique	Arrêt du projet de charte et de mise à l'enquête	X	Présid.	
	Reproduction dossier			

	Courrier au Tribunal administratif pour désignation de la commission d'enquête			
	Réunions de travail avec commissaires		Avis tech	
	Publicité journaux			
	Affichage avis communes			
	Dépôts registres et dossiers			
	Réunion mi-enquête		Avis tech	
	Récupération et transmission des registres			
	Réception du rapport d'enquête			
	Transmission du rapport aux communes			
Charte après enquête (dont annexes)	Rédaction consolidée suite aux recommandations et/ou réserves de la commission d'enquête			
	Validations			CT-CP
Examen final du Ministre	Validation du projet	CS		
	Reproduction		X	
	Saisie du Ministre			
Approbation de la charte par les collectivités	Reproduction			
	Envoi			
	Suivi des délibérations			
	Transmission du dossier à la Région	CS		
Délibération régionale finale	Vote en AP ou en CP			
Contrôle du Préfet	Envoi du dossier au Préfet de Région			

*CT = Comité Technique

*CP = Comité de Pilotage

*CS = Comité Syndical

La rédaction des documents annexes et notamment les futurs statuts, organigramme et programme prévisionnel à trois ans feront l'objet d'échanges entre le Syndicat mixte et la Région en amont de leur validation par les instances territoriales.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS FINANCIERS

La Région prendra en charge les coûts relatifs à la procédure de révision en dehors de la contribution financière annuelle attribuée au syndicat mixte et des éventuelles subventions de fonctionnement spécifiques attribuées au Parc.

La responsabilité de la révision de la charte incombant à la Région qui en confie la conduite au syndicat mixte, la prise en charge portera sur les dépenses suivantes :

- Interventions de prestataires extérieurs pour l'évaluation, l'évaluation environnementale, et de manière optionnelle et négociée au préalable des appuis spécifiques sur le diagnostic

d'évolution du territoire, le travail de prospective, l'animation de la procédure et l'écriture de la charte ;

- apports ponctuels supplémentaires en ingénierie au sein du Syndicat mixte pour conduire les différentes études, concertations et phases de la révision ;
- frais de communication liés directement à la révision de la charte ;
- frais de reproduction des documents suivants : dossier d'opportunité, diagnostics, évaluation, avant-projets de charte, évaluation environnementale, documents relatifs à l'enquête publique, projet de charte et annexes ;
- frais liés à la procédure d'enquête publique : publication des journaux d'annonces légales, défraiement des commissaires enquêteurs...

Le coût total des frais de révision de la charte pris en charge par la Région sur la durée de la révision ne pourra excéder 300 000€, selon les disponibilités budgétaires de la Région.

Chaque année, les besoins financiers estimés pour l'année N+1 de la procédure de révision seront discutés entre le Parc et la Région préalablement au vote du BP de cette dernière, afin de répondre au plus juste et de la façon la plus économique aux dépenses qui seront engagées.

Pour obtenir le remboursement des dépenses exposées pour le compte de la Région, le Parc adressera à la Région un état récapitulatif des dépenses accompagné des copies des justificatifs qui devra être validé par les services de la Région avant émission du titre de recettes correspondant. L'état récapitulatif devra indiquer le détail des factures ou justificatifs (libellé, date, nom du fournisseur, mode et date de règlement...).

De plus, le Parc s'engage à anticiper les délais nécessaires à l'instruction technique des services de la Région, avant émission du titre de recettes correspondant.

ARTICLE 7 : SUIVI ET ÉVALUATION

Afin de capitaliser le travail conduit lors de cette procédure, le Parc devra mettre en place un dispositif de suivi pour évaluer le temps passé par ses agents lors de la révision mais également l'ensemble des coûts internes nécessaires (affranchissement, déplacement,...).

ARTICLE 8 : AVENANTS

La convention peut être complétée ou modifiée, par avenant recueillant l'accord écrit et signé des deux parties.

Fait en deux exemplaires originaux, le

à

La Présidente de la Région Occitanie
Carole DELGA

Le Président du Syndicat mixte du Parc
naturel régional du Haut-Languedoc
Daniel VIAELLE